

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 85

12 janvier 2008

### SOMMAIRE

<b>Adama</b> .....	<b>4078</b>	<b>Linus Home S.A.</b> .....	<b>4071</b>
<b>Adinvest II (Luxembourg) S.C.S., SICAR</b> .....	<b>4038</b>	<b>Manuel Silva Immobilière S.à r.l.</b> .....	<b>4072</b>
<b>Althe S.A.</b> .....	<b>4078</b>	<b>MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l.</b> ...	<b>4073</b>
<b>Architext</b> .....	<b>4080</b>	<b>MF Equities S.à r.l.</b> .....	<b>4079</b>
<b>Atelier du Sud S.A. Architecture et Urbanisme</b> .....	<b>4079</b>	<b>Mycenaean Holding S.à r.l.</b> .....	<b>4072</b>
<b>BIM Fund</b> .....	<b>4034</b>	<b>Natixis Overseas Fund Management S.A.</b> .....	<b>4079</b>
<b>Club 5 S.à r.l.</b> .....	<b>4074</b>	<b>Online-Car</b> .....	<b>4077</b>
<b>Codefa S.A.</b> .....	<b>4037</b>	<b>Opportunity Fund III Property II S.à r.l.</b> .....	<b>4072</b>
<b>Commerzbank Alternative Strategies</b> ...	<b>4037</b>	<b>Patron Aachen Development S. à r. l.</b> ....	<b>4074</b>
<b>Concept Espace S.à r.l.</b> .....	<b>4080</b>	<b>Patron Alpine II S. à r. l.</b> .....	<b>4074</b>
<b>English Express S.A.</b> .....	<b>4078</b>	<b>Patron Dieter II S. à r. l.</b> .....	<b>4076</b>
<b>Entreprise de Bois de Cheminée</b> .....	<b>4078</b>	<b>Patron Weghell VII S. à r. l.</b> .....	<b>4076</b>
<b>F.A.M. Fund</b> .....	<b>4035</b>	<b>Prolex Technologies S.A.</b> .....	<b>4077</b>
<b>F.A.M. Personal Fund</b> .....	<b>4036</b>	<b>Racing Holding S.A.</b> .....	<b>4078</b>
<b>Galatea Lux Three S.à r.l.</b> .....	<b>4073</b>	<b>Recto-Verso S.A.</b> .....	<b>4073</b>
<b>Garage Castermans S.à r.l.</b> .....	<b>4079</b>	<b>Reitstall Um Lannestack</b> .....	<b>4071</b>
<b>General Technic-Otis S.à r.l.</b> .....	<b>4071</b>	<b>Spring Multiple 2000 B S.C.A.</b> .....	<b>4035</b>
<b>Greiwels S.à r.l.</b> .....	<b>4078</b>	<b>Spring Multiple 2000 S.C.A.</b> .....	<b>4034</b>
<b>ILP III S.C.A., SICAR</b> .....	<b>4071</b>	<b>Thill-Loehr S.à r.l.</b> .....	<b>4074</b>
<b>INDUCTRON Inductive Electronic Components S.à r.l.</b> .....	<b>4073</b>	<b>Toiture Prisma S.à r.l.</b> .....	<b>4077</b>
<b>Interpublic Group (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>4072</b>	<b>UBS (Lux) Sicav 1</b> .....	<b>4036</b>
<b>Ixis Overseas Fund Management S.A.</b> ....	<b>4079</b>	<b>Villareal S.A.</b> .....	<b>4080</b>
<b>Khathal S.A.</b> .....	<b>4037</b>	<b>Whitechapel Holdings</b> .....	<b>4035</b>
		<b>Xademu Luxembourg Holding S.A.</b> .....	<b>4034</b>

**Xademu Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 26.761.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on *January 31st, 2008* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to have the company dissolved.
2. Decision to proceed with the company's liquidation.
3. Discharge of the Directors and Auditor for the period of July 1st, 2007 until the date of the present Meeting.
4. Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his or their powers.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will require a quorum of 50% of the shares issued and outstanding, and that those resolutions will be passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008005045/795/18.

---

**Spring Multiple 2000 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 74.490.

Le Liquidateur a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *30 janvier 2008* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Liquidateur,
2. Nomination d'un commissaire à la liquidation,
3. Fixation de la date d'assemblée de clôture de liquidation,
4. Divers.

*SPRING MULTIPLE S.à r.l.*

Liquidateur

Référence de publication: 2008005046/1023/16.

---

**BIM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 65.036.

**The ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of BIM FUND will be held at the registered office on *22 January 2008* at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Presentation of the report of the Board of Directors and of the report of the Auditor.
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations for the year ended September 30, 2007.
3. To allocate the net results.
4. To discharge the Directors with respect of their performance of duties during the year ended September 30, 2007.
5. To renew of the mandates of the Directors and of the Auditor.
6. Director's fees.
7. Any other business.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

The registered shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested, for organisational purposes, to inform the Company at least five days before the meeting of their intention to attend.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008000936/755/25.

---

**Spring Multiple 2000 B S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.779.

Le Liquidateur a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 30 janvier 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Liquidateur,
2. Nomination d'un commissaire à la liquidation,
3. Fixation de la date d'assemblée de clôture de liquidation,
4. Divers.

SPRING MULTIPLE S.à r.l.

*Liquidateur*

Référence de publication: 2008005047/1023/16.

---

**Whitechapel Holdings, Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.324.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 22 janvier 2008 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport du liquidateur, Monsieur Pierre Schill,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination du Commissaire à la liquidation, la FIDUCIAIRE GLACIS.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007146671/755/16.

---

**F.A.M. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.491.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le lundi 21 janvier 2008 à 10.00 heures, au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2007.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2007.

6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008001533/755/23.

---

**F.A.M. Personal Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.628.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le lundi 21 janvier 2008 à 10.30 heures, au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2007.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2007.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008001535/755/23.

---

**UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.357.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am Montag, 21. Januar 2008 um 10.15 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 30. September 2007.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. Januar 2008, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008001741/755/25.

---

**Khathal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.  
R.C.S. Luxembourg B 55.450.

**Codefa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 76.782.

—  
RECTIFICATIF

1. L'extrait publié au Mémorial C N° 2550 du 9 novembre 2007, page 122354, et reproduit intégralement ci-dessous ne concerne pas KHATHAL S.A. mais bien CODEFA S.A.

Voici le texte de cette publication:

*«Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2007*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée prend note du transfert au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, des adresses professionnelles de Madame Géraldine Schmit et Monsieur Philippe Vanderhoven, administrateurs de catégorie B de la société, ainsi que de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., Commissaire aux Comptes de la Société.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2007121116/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06382.- Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.»

2. La référence du dépôt au registre de commerce et des sociétés, à la dernière ligne, doit être rectifiée:

au lieu de: «070139039»,

lire: «070139309».

3. Enfin, dans le sommaire du Mémorial C n° 2550 du 9 novembre 2007, il y a lieu de remplacer «KHATHAL S.A.» par «CODEFA S.A.».

Référence de publication: 2008004338/587/32.

---

**Commerzbank Alternative Strategies, Fonds Commun de Placement.**

By decisions adopted on 28 November 2007 ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT S.A., in its capacity as management company (the «Management Company») of the Fund, has in accordance with article 17 of the Fund Regulations - General Part resolved to close the Fund and put it into liquidation. The Management Company has been appointed as liquidator of the Fund.

29 November 2007.

For ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT  
(RCS Luxembourg B 65.700)  
in its capacity as fund manager of COMMERZBANK ALTERNATIVE STRATEGIES  
(signature)

Enregistré à Luxembourg - Sociétés le 17 décembre 2007 Référence LSO CL/04580

Référence de publication: 2008005044/267/14.

---

**Adinvest II (Luxembourg) S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.192.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of November.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT S.à.r. l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, currently in the process of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg,

represented, by Mr Harald Charbon, private employee, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated on November, 21st, 2007 and

- ADINVEST HOLDING AG, a company incorporated under Switzerland law, whose registered office is in Rigistrasse 25, CH-8126 Zumikon and registered in the Registre du Commerce of the Canton of Zurich under number CH-020.3.023.365-9

represented, by Mr Harald Charbon, private employee, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated on November, 9th, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a «société en commandite simple», which they form between themselves:

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the units of the Company hereafter issued (the «Units») a company in the form of a société en commandite simple (S.C.S.) with fixed capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of ADINVEST II (LUXEMBOURG) S.C.S., SICAR (the «Company»).

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque (the «SICAR Law»), by these Articles of Association (the «Articles») and by the provisions of the Placement Memorandum of November 2007 (the «Memorandum»), whereby, in case of a discrepancy between the Memorandum and the Articles, the Articles will prevail.

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred, after consultation of the Company's Advisory Board, through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for a limited period of 8 (eight) years as from the First Closing. The Company shall automatically enter into liquidation on the day of the eighth anniversary of the First Closing, in accordance with the provisions of these Articles and the Memorandum.

However, the term of the Company may be extended by decision of the general meeting of Unitholders for a further maximum period of two years, subject to (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Units outstanding, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the voting rights present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

In any case, the Company may be put into liquidation at any time by a resolution of the general meeting of Unitholders subject to the quorum and majority requirements applicable to the amendment of the articles of association.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the SICAR Law, but limited to the types of investment and categories of Investee Companies described in Article 7 hereafter.

The Company may also invest the funds available to it in such other assets permitted by law and consistent with its purpose as defined in these Articles.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SICAR Law.

**Art. 5. Definitions.** The following definitions shall apply throughout these Articles unless the context requires otherwise:

«Accession Countr(y)(ies)» Any country accepted by a decision of the relevant European Union's authorities to enter into official discussions with the European Union's authorities regarding accession to the European Union.

«Actualisation Interest» Interest applied to the price of Ordinary Units subscribed at any Subsequent Closing as further described in Article 11 hereafter.

«Advisor» ADINVEST AG, a Swiss financial services company.

«Advisory Board» The advisory board of the Company as further described in Article 18 hereafter.

«Aggregate Commitments» The Total Commitments of Investors to the Company.

«Articles» The articles of association of this Company.

«Associate», «Affiliate» A related company or entity in which a Unitholder owns a significant portion of the capital with or without controlling it.

«Auditor» BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

«Business Day» A day on which banks are generally open for business in Luxembourg.

«Class» Each class of Units within the Company.

«Commitment» The total investment which each Investor has irrevocably agreed to make in the Company (excluding the Actualisation Interest) which will be called by the General Partner on behalf of the Company from time to time. A Commitment will become a funded Commitment when it has been drawn down. Ordinary Units will be progressively further paid-up at each Drawdown Date in proportion to the funded Commitment.

«Commitment Period» Period extending from the First Closing until the earlier of (i) the date on which the Unitholders have fully funded their Commitments to the Company, and (ii) the date on which the liquidation of the Company will be closed.

«Company» or «ADINVEST II» ADINVEST II (LUXEMBOURG) S.C.S., SICAR, organised as a société en commandite simple and registered as a société d'investissement en capital à risque in Luxembourg.

«Default Interest» Interest payable on drawn down but unpaid amounts on Ordinary Units, which arises when an Investor defaults on a payment on a Drawdown Date. The Default Interest accrues over the period between the relevant Drawdown Date and the actual payment date.

«Defaulting Investor» An Investor in default of payment, as further described in the final paragraphs of Article 11.

«Default Units» All the Ordinary Units held by a Defaulting Investor automatically become Default Units if the Defaulting Investor does not pay the full subscription price due (including Default Interest) within 30 Business Days following a formal notice served by the General Partner. Default Units have their voting rights suspended and do not carry any right to any dividend or other distribution until payment is effected.

«Depositary» ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

«Directive 2004/39» Directive 2004/39/EC of the European Parliament and the Council of 21 April 2004 on markets in financial instruments.

«Drawdown Date» Date on which Investors are called by the Company to pay a portion of their Commitment.

«Eligible Investors» Institutional Investors, Professional Investors and/or Well-Informed Investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004.

«EVCA» EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATION domiciled in Zaventem (Brussels), Belgium

«Financial Year» A financial period of the Company (commencing on 1st May and ending on 30th April).

«First Closing» Last day of the Initial Offering Period.

«General Partner» ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT S.à r. l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, being the unlimited Unitholder (associé-gérant commandité) of the Company, acting as its General Partner and being responsible for its management.

«General Partner Unit» One general partner Unit, which has been subscribed by the General Partner in its capacity as associé-gérant commandité of the Company. The General Partner Unit is issued fully paid-up upon incorporation of the Company

«Initial Offering Period» First period during which investors will be offered to commit to subscribe to Ordinary Units, as determined by the General Partner in accordance with Article 11 hereafter.

«Institutional Investors» Investors who qualify as institutional investors according to the laws and regulations of Luxembourg.

«Investee Company» Any Company in which the Company has made or is contemplating to make an investment.

«Investment Committee» A committee comprised of Dr. Neil Sunderland and Oliver Jung which, with the support of Investor representatives and others as appropriate, will be involved in the investment process described in article 17.

«Investment Period» A period of four years from the First Closing, during which the Company will acquire, retain and develop its investments as further specified in section «Investment Objective and Strategy»

«Investors» Holders of Ordinary Units issued by the Company.

«Issue Price» € 50,000.- per Ordinary Unit and € 1.- per Participating Unit.

«Last Closing» 9 months from the date of the First Closing.

«Law of 15 June 2004» The Luxembourg law dated 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR), as this law may be amended or supplemented from time to time.

«Memorandum» The placement memorandum of the Company as amended from time to time.

«Net Asset Value» The Net Asset Value of the Company and each Class of Units as determined pursuant to Article 14 hereafter.

«Ordinary Units» Ordinary Units issued partially paid by the Company and entitled to a priority on distribution.

«Participating Units» A special class of beneficial units (without voting rights) issued by the Company entitling the holders thereof to receive the Special Return after the payment of all Committed Amounts and the Preferred Return on the Ordinary Units.

«Portfolio Company» Any company in which the Company has made an investment.

«Preferred Return» A priority right to distribution from the Company, calculated as a priority return, compounded annually, of 6% p.a. on all funded Commitments (from time to time).

«Professional Investors» Investors who qualify as professional investors under Annex II of Directive 2004/39.

«Public Investor» Any Investor (including the EUROPEAN INVESTMENT FUND) which is a public body, a local authority and/or entity, company or body whose financing is primarily deriving from sums arising out of tax payments to any public authority.

«Reference Currency» The currency of calculation of the Net Asset Value as determined under the section «Net Asset Value».

«Special Return» The distribution right of the holders of Participating Units notwithstanding other rights of distribution as more fully described under the section «Distribution Policy».

«Sponsor» ADINVEST AG, a Swiss financial services company (also referred to as«ADINVEST»).

«Subscribed Amount» In relation to a Unitholder at any time, all amounts subscribed prior to that time for Ordinary Units by that Unitholder.

«Unitholder» A registered holder of Units of the Company.

«Units» Units issued by the Company.

«Valuation Date» 31 December of each year and such other dates as determined from time to time by the General Partner in accordance with the applicable EVCA Guidelines as amended from time to time.

«Well-Informed Investors» Well-informed investors pursuant to article 2 of the SICAR Law i.e. investors who (i) acknowledge in writing that they are well-informed investors and (ii) either invest a minimum of € 125,000.- in the Company or benefit from a certificate, delivered by a credit institution, another professional of the financial sector or a management company, stating that they are experienced enough to appreciate in an adequate manner an investment in risk capital.

**Art. 6. Liability.** The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Participating Units and Ordinary Units shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Unitholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

#### **Art. 7. Determination of the investment objectives and policies.**

##### *Investment objective and strategy*

The Company's core investment strategy is to acquire minority interests in small- to medium-sized private companies with great growth potential, to assist them in achieving substantial growth and profitability and/or realizing hidden values, and to prepare them for sale to a third party at significantly higher valuations. In certain cases, the Company will seek a public listing of the shares of a Portfolio Company.

Investee Companies shall have less than 250 employees at the time of the first investment and, according to the most recent financial statements available prior to the first investment, show either an annual turnover not exceeding € 50 million or assets not exceeding € 43 million. In addition, the Investee Company may not be controlled, by either holding more than 25% of voting rights or by any control over the management, by enterprises that do not satisfy these conditions.

The General Partner shall make its initial investments in Portfolio Companies during the first four years following the First Closing (the «Investment Period»).

The Company will retain and develop its investments until such time that the return on investment value is maximized, typically implying a holding period of three to five years from the date on which the first investment in the respective Investee Company was made.

The Company's objective is to establish a diversified portfolio of 8-15 investments (although the actual number may be greater) primarily in the following areas:

- Internet and Mobile Retail Businesses: i.e. businesses that provide technologies and services for internet and mobile retail users, including social networks, market places, search engines, services for online entertainment, eCommerce services and payment systems, other services for online transactions and location based services.
- Internet and Mobile Professional Businesses: i.e. businesses that provide technologies and services for internet and mobile professional users, including services for eCommerce, b-to-b market places and online transactions.
- Internet and Mobile Advertising Businesses: i.e. businesses with technologies that enable companies to advertise, or sell and trade advertising inventory in the internet or in the mobile space.
- Internet and Mobile Businesses Related to Telecommunications: i.e. businesses related to the telecommunications industry, excluding carrier services. Examples are companies that provide universal or mobile messaging platforms or new technologies and infrastructures to provide wireless internet access.
- Media Convergence: i.e. businesses based on the convergence of new and traditional media such as the convergence of internet and television.

The Company will focus its activities in Europe and, to a lesser extent, the United States, in particular on:

- (1) European companies that are early movers in Europe providing new services that have already been proven to be highly successful in the United States.
- (2) US companies that are early movers in the US providing new services that have already been proven to be highly successful in Europe.
- (3) European companies that are first movers in their own markets.
- (4) European companies that seek support to gain access to US or other national European markets.
- (5) US companies that need assistance to gain access to European markets.

The Company shall invest at least two thirds of its Aggregate Commitments in Investee Companies which have either their registered office or their main place of business within the European Union or Accession Countries.

The Company will invest in early stage companies and growth companies in development stage with some or all of the following characteristics:

- Strong management teams;
- Good access to management, the board and the group of controlling shareholders so as to be in a position to influence business policy and strategy and to assist in addressing problems;
- Innovative systems/products ready to go to market with identified customers;
- Scalable and sound business models;
- High capital efficiency;
- Leveraged customer acquisition strategies that enable the business to take advantage of established customer bases or strong growth to acquire customers at modest up-front cost;
- Rapid growth and large potential market size with good margins;
- High barriers of entry for later movers and competitors;
- Significant competitive advantages based on factors such as proprietary technology or winner-take-all economics (e.g. a natural monopoly like eBay);
- Identified exit routes;
- An expectation of generating at least 3 times the initial investment within 5 years with the potential of significantly higher returns;
- Downside protection where possible through preferred investment positions and/or an existing system/product that has market value today.

Investments will range from € 500,000.- to € 4,000,000.- with additional funds available for follow-on rounds. There will be a bias towards initial investments at the lower end of the range, which will be increased opportunistically as greater insight is gained into the business and its investment potential.

The Company's core investment and geographic focus is defined above. However, in order to provide flexibility to reflect changes in the market and special opportunities, the Company may invest up to 20% of its Aggregate Commitments in businesses that are outside, but related in a significant way to the category of core investments as described above. For example, the Company may invest in businesses using IT-based systems and/or analytics that enable novel approaches to existing market models. In exceptional cases, the Company may also invest outside Europe or the United States. However, this flexibility shall not affect the requirement to invest two thirds of Aggregate Commitments in the European Union and Accession Countries.

#### *Investment instruments and industries*

The Company will make its investments in companies through the purchase of equity or equity-linked securities, including debt convertible to equity or with equity warrants attached. The Company may also make loans without equity rights to companies in which it has equity investments. Such loans may be converted to equity or re-invested in equities of other companies when repaid and shall be limited to a maximum of 20% of the Aggregate Commitments at any time.

Where lending instruments are used to take equity risks (convertible debt, debt with warrants etc.), the funding will be considered as equity.

Bridge finance and follow-on investments in Investee Companies will be viewed positively provided that operating and financial objectives are being met and the additional funds are required for further growth. Prudent levels of third-party debt will be raised by Portfolio Companies to enhance equity returns but leverage will be limited to levels which do not unduly constrain operational management.

The Company will not invest in real estate, the life sciences or capital intensive businesses. It will also not invest in the arms industry, the tobacco industry, the gambling industry, human cloning or businesses involving genetically modified organisms. It may invest in the gaming industry in special cases based on internet and mobile technologies that are approved by the Advisory Board.

The Company will not operate as a fund of funds or invest in LBOs.

#### *Co-Investing*

The Company will invest as lead or co-investor. As a rule, Investors will not be permitted to co-invest with the Company. However, at the discretion of the General Partner, one or more Investors having subscribed to 20 or more Units may be offered the opportunity to co-invest on the same terms and conditions as the Company provided that such co-investment does not prevent the Company from investing itself the amount it wishes to invest. Moreover, an Investor who delivers active services to an Investee Company or the Investor who has introduced this investment opportunity to the Company may also be invited to co-invest in the same manner. The Advisory Board shall be informed of any such co-investment.

#### *Diversification policy*

The Company's overriding objective will be to seek the best available investments. This policy may create a concentration of investments in a few particular industries or countries. However, based on the past experience of the Advisor, the Company expects to achieve a diversified portfolio of investments over its life.

In order to achieve such diversification, the Company shall not:

- (a) make any investment if at the time of investment more than 20 per cent of the Company's Aggregate Commitments would be invested in a single entity; or
- (b) make any investment which exposes the Company to unlimited liability.

These restrictions will not require the disposal of any of the Company's investments where a restriction is breached as a result of an event outside the control of the Company occurring after the relevant investment is made, and will not restrict the Company's ability to take up an investment opportunity offered to it e.g. on the basis of its pre-emptive rights by reason of an existing investment.

Within these limitations, the Company will, consistent with an opportunistic investment philosophy, remain flexible with respect to the size of any individual investment.

#### *Investment process*

The Company will pay particular attention to minimising downside risk, even at the expense of a lower upside. Thorough due diligence, prudent deal structures, the commitment and experience of management in Portfolio Companies supported by the knowledge, skills and advice available to the Advisor and the General Partner will enable the Company to manage its investment risks efficiently. However, it is unavoidable that certain investments will be unsuccessful.

Following an initial selection of investment opportunities, there will be a strong emphasis on thorough due diligence before any investment is made. Operational experience in the due diligence process is important to avoid operational pitfalls and to identify growth opportunities which may not be obvious to an investor with an exclusively financial background. External accountants, lawyers and industry-specific consultants will be employed as required.

Due diligence will include meetings with management to assess the management team's business competence, a review of the company's historical financial statements and an analysis of financial projections focusing on assumptions concerning capital structure, operating margins and growth. The Investee Company's business plan will be reviewed in detail and an analysis undertaken of its products and/or services as well as its competitive position (supplier and customer analysis, market shares and trends, relative cost structure). The uniqueness or proprietary nature of a product or service should be such that the Investee Company enjoys competitive advantage, thus enabling it to achieve meaningful market share and above-average profitability.

The strength of the prospective Investee Company's management team, as well as its quality, depth and experience in the industry in which it competes will be a critical consideration in the investment decision.

Finally, the Company will consider the following factors: (a) the predictability of cash flow and earnings; (b) the quality of assets, including software systems, service contracts or brand names, and (c) exit possibilities from the investment.

The costs of due diligence will be covered by the Investee Company wherever possible.

The Company expects to make 3-5 investments annually during a four year period following the First Closing and concentrate on follow-on investments thereafter.

All investment proposals will be considered by the Investment Committee before investment or divestment decisions are reached by the General Partner.

#### *Financing and value realization*

The Company will seek to finance Investee Companies by creating capital structures that protect the capital invested as much as possible. The co-investment group will typically have relationships with a range of financial intermediaries to provide alternative sources of funds such as leasing, factoring, senior and subordinated debt, as appropriate. It is expected that a significant proportion of the finance required to support the further growth of an Investee Company, including equity finance, will be raised from such outside sources.

In most cases, it is envisaged that exits shall be achieved through a trade sale.

#### *Borrowing limits*

The Company does not intend to raise debt and will in any case not incur indebtedness for its own account in excess of 10 per cent of the Aggregate Commitments. Furthermore, borrowings shall be limited to short term loans and bridge finance.

#### *Currency exchange risk exposure*

The Company will invest primarily in Europe and, to a lesser extent, the United States. It does not intend to cover exchange exposures on its investments.

#### *Other investments*

The Company will not acquire or deal in any derivative instrument other than for the purpose of hedging against interest rate risks and currency rate risks.

The Company intends to hold its liquid assets in euro. Under normal circumstances, the Company will hold only sufficient cash to cover its costs and provide flexibility to make investments. Pending investment, the Company may hold its liquid assets in government and corporate debt securities such as commercial paper, certificates of deposit, variable or floating rate notes, banker's acceptances, time deposits and government securities. The Company may also invest for such purpose in money market funds.

**Art. 8. Capital.** The capital of the Company is represented by three Classes of Units:

- one «General Partner Unit» with a nominal value of € 10.- which has been subscribed by the General Partner as Unitholder with unlimited liability (associé gérant commandité) of the Company,
- «Participating Units», a special class of beneficial units without voting rights with a nominal value of € 1.- each of which have been subscribed upon incorporation of the Company, issued fully paid-up, and which entitle to specific distribution rights (as such are described in these Articles and in the Memorandum), and
- «Ordinary Units», an ordinary class of Units with a nominal value of € 50,000.- each which shall be subscribed by other limited Unitholders (associés commanditaires) to be issued partially paid-up, and which entitle to the distribution rights described in these Articles and in the Memorandum.

The General Partner Unit and Participating Units have been issued upon incorporation of the Company. No further General Partner Unit or Participating Units will be issued.

The General Partner Unit and each Ordinary Unit grant the right to one vote per Unit at every general meeting of Unitholders, whereas the Participating Units shall have no voting rights. No measure affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles may validly be taken without the affirmative vote of the holder of the General Partner Unit.

The Company was incorporated with a contributed capital of € 90.- divided into one General Partner Unit and 80 Participating Units all fully paid-up.

The minimum subscribed capital of the Company, which must be achieved within 12 months after the date on which the Company has been authorized as a SICAR under Luxembourg law, is € 1,000,000.- as provided in article 4 of the SICAR Law. For the individual Investor the minimum commitment shall be € 250,000.- and institutional Investors will have to subscribe to a minimum of € 1,000,000.-.

Subject to the approval of the general meeting of Unitholders and in accordance with Article 9 (h) and Article 25 hereafter and with the provisions of the Memorandum, the General Partner is authorized to issue up to 1,000 Ordinary Units.

#### **Art. 9. Units.**

(a) The issuance of Ordinary Units and Participating Units is restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Well-Informed Investors within the meaning of the SICAR Law (Institutional, Professional and Well-Informed Investors, collectively hereafter referred to as «Eligible Investors»). This restriction is not applicable to the General Partner which may hold one General Partner Unit and Participating Units without falling into one of these categories.

(b) All Units shall be issued in registered form.

The inscription of the Unitholder's name in the register of Units (hereafter «the Register») evidences his right of ownership of such Units. Unit certificates may be issued at the discretion of the General Partner and shall be signed by

the General Partner. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Unit certificates are issued and a Unitholder desires that more than one Unit certificate be issued for his several Units, the cost of such additional certificates may be charged to such Unitholder.

All issued Units of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the General Partner or by one or more persons designated by the General Partner. The Register shall contain the name of each Unitholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and class of the Unit(s) held by him, the amount paid in on each such Unit(s), and banking references. Until a notice to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

(c) Transfers of Units shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register, following and subject to the approval by the Unitholders in a general meeting and to the consent of the General Partner in accordance with the provisions contained in Article 10 hereafter.

(d) If any Unitholder can prove to the satisfaction of the Company that his/her Unit certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to any applicable provisions of the law. Upon the issuance of the new Unit certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Unit certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Unit certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the Unitholders for the cost of a duplicate or for a new Unit certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

(e) The General Partner Unit and each Ordinary Unit grant the right to one vote each at every meeting of Unitholders.

(f) The Company recognizes only one single owner per Unit. If one or more Units are jointly owned or if the ownership of such Unit(s) is disputed, all persons claiming a right to such Unit(s) have to collectively appoint one representative to represent such Unit(s) towards the Company. The failure to appoint such representative results in the suspension of all rights attached to such Unit(s).

(g) Each holder of Ordinary Units shall be asked to sign a subscription agreement and thereby irrevocably commit to subscribe to the number of Units and make the first and all subsequent payments together corresponding to the entire committed amount. After the first drawdown, the further amount committed shall be drawn down in tranches as needed by way of a notice which shall specify (i) the date of payment, (ii) the split of the amount drawn down into amount invested, fees and other costs, (iii) information on the Investee Company, and (iv) the amount and breakdown of the equalization premium, if any.

(h) The Articles authorise the general meeting of Unitholders to increase the capital of the Company with a simple majority of the voting rights present or represented at such meeting, subject to the approval of the General Partner.

**Art. 10. Transfer of Units.** Ordinary Units may be transferred or assigned to an associate or affiliate of the Unitholder provided that the assignee is an Eligible Investor, and with the consent of the General Partner only. Otherwise Ordinary Units may be pledged, transferred or assigned only with the prior approval of the Unitholders in a general meeting. The decision shall require a simple majority vote of the Units present or represented, and the consent of the General Partner. Any transfer or assignment of Ordinary Units shall be subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations the seller has undertaken by entering into the subscription agreement.

Participating Units may only be transferred, pledged or assigned subject to the requirements applicable to the transfer, pledge or assignment of Ordinary Units.

**Art. 11. Issue of Units.** Investors are permitted to commit to subscribe for Ordinary Units from the date of incorporation of the Company until a determined date (the «First Closing») that shall be the earlier of (i) 30 April 2008 or (ii) the day when the Aggregate Commitments have reached € 10,000,000.- (the «Initial Offering Period»).

Investors whose Commitments are accepted for the First Closing (the «Initial Investors») shall subscribe for the number of Ordinary Units corresponding to their respective total Commitments. The percentage of the total Commitment to be paid for the First Closing, together with the information on the intended use of the funds, shall be communicated to the Initial Investors by the General Partner 14 days prior to the First Closing and shall not exceed 20% of the total Commitment. Based on a decision of the general meeting of Unitholders, Ordinary Units will be issued partially paid with a nominal value of € 50,000.- per Unit to Initial Investors who shall have paid the paid-up value of their Ordinary Units within 14 days following the notification of the First Closing.

The General Partner, the Advisor and/or its associates (which shall include members of their respective management teams) shall subscribe for a minimum of 40 Ordinary Units on or before the First Closing, it being understood that the General Partner and the Advisor have agreed to maintain a substantial investment in the Company during the life of the Company, corresponding to at least 1% of the Net Asset Value of the Company at any point in time.

After the First Closing, Commitments to subscribe for Ordinary Units will be accepted from the Initial Investors and from other investors at further closings («Subsequent Closings») as determined by the General Partner during a period

of nine months and terminating on the Last Closing on the last day of such period unless extended for a period of not more than three months by decision of a majority of the Unitholders upon a proposal of the General Partner. Dates of Subsequent Closings will be communicated to the Investors upon 20 days' prior notice.

The General Partner may arrange several Subsequent Closings and accept Aggregate Commitments of up to € 50,000,000.-.

The General Partner may decide, at its discretion, to postpone the date of any Closing except the Last Closing; in such case, the Investors will be informed of the amended date of the Closing.

Ordinary Units subscribed at Subsequent Closings will be issued at a price of € 50,000.- per Unit, increased by a premium corresponding to interest at the rate of 7% p.a. (the «Actualisation Interest») on the portion(s) of the Commitment that has or have already been drawn down from the Initial Investors calculated on the period(s) between the earlier drawdown date(s) and the date of the Subsequent Closing. In addition, Investors which subscribe for Ordinary Units at a Subsequent Closing will be required to pay their proportionate share of the management fees, if any, paid by earlier Investors before the Subsequent Closing. The Actualisation Interest and the proportionate share of prior management fees, if any, and expenses, together with the paid-up portion of Ordinary Units, shall be paid in full prior to the respective number of Ordinary Units being issued to such Investors. Actualisation Interest shall not be payable by Investors that increase their commitment in Subsequent Closings unless they thereby increase their percentage of the Aggregate Commitments.

Public Investors shall not account for more than 50% of the Aggregate Commitments at any time.

To subscribe for Units in the Company, prospective investors must complete the subscription agreement (the «Subscription Agreement»).

The Subscription Agreement includes, inter alia, disclosures required to comply with current money-laundering regulations as well as representations that the prospective investor meets the criteria to be considered an Eligible Investor.

Investors who are subject to the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended («ERISA») will be required to make representations as to their compliance with ERISA (see «Tax and ERISA Considerations»). Investors domiciled in the United States will also be required to provide additional information confirming their suitability to invest in conformity with U.S. Law.

The Commitment Period will extend from the First Closing until the earlier of:

- a) the date when the Aggregate Commitments have been drawn down and paid to the Company, or
- b) the date on which the liquidation of the Company will be closed.

The General Partner will use its best efforts to complete the Company's initial investments in Investee Companies during the Investment Period, i.e. within 4 years from the First Closing; an extension by a further year requires the approval by a majority of 75% of the Unitholders present or represented in a general meeting. During the Investment Period, the Company will also make a number of follow-on investments so that a large proportion of the Commitments will have been drawn down by the end of the Investment Period. However, a residual amount of the Commitments will only be drawn down at a later stage, in particular to permit the Company to participate in later funding rounds of selected Investee Companies.

The minimum Commitment per individual Investor will be € 250,000.-, corresponding to the subscription of a minimum 5 Ordinary Units, subject however to the General Partner's right to reject any offer from Investors for any reason or to accept subscriptions in lesser amounts.

The minimum Commitment per institutional Investor will be € 1,000,000.-, corresponding to the subscription of a minimum 20 Ordinary Units, subject however to the General Partner's right to reject any offer from institutional Investors for any reason or to accept subscriptions in lesser amounts. Any failure by an Investor to pay any amount called from the balance of the unpaid portion of Ordinary Units subscribed within a 30 day grace period following the due date for payment of such call, such investor shall become a defaulting investor (the «Defaulting Investor») and his Unit(s) shall become defaulting Unit(s) (the «Defaulting Units»). A penalty of ten (10) per cent per annum (the «Default Interest») shall be accrued on the amounts overdue and all future distributions on the Investor's Units shall be retained by the Company until the amounts overdue, including the accrued penalty, have been paid.

The Company may bring a legal action in order to compel the Defaulting Investor to pay his portion of the Commitment called. As long as payment has not been effected, Defaulting Units have their voting rights suspended and forego any right to dividend or distribution. Upon liquidation of the Company, and provided that sufficient proceeds are available, the Defaulting Units shall receive a percentage figure of the liquidation proceeds corresponding to the paid-up portion of such Defaulting Units, less administration and miscellaneous costs and expenses borne by the Company in respect of the default.

**Art. 12. Redemption of Units.** The Company is a closed-ended Company and thus unilateral redemption requests by the Unitholders may not be accepted by the Company.

Subject to the prior approval of the general meeting of Unitholders and always provided that as a result the net assets of the Company will remain above the minimum capital foreseen in article 4 of the SICAR Law, the Company may redeem Units whenever the redemption is deemed to be in its best interest. Any decrease of the capital of the Company shall be

subject to the approval by the Unitholders in a general meeting, such decision to be taken with a simple majority of the voting rights present or represented at such meeting, and the approval by the General Partner.

Units may be redeemed on a pro-rata basis with the existing Unitholders capital participation in accordance with the principles set forth in these Articles, for example (i) in order to distribute to the Unitholders upon the disposal of an investment of the Company the net proceeds of such disinvestment, (ii) if the value of the assets of the Company has decreased to an amount determined by the General Partner to be below the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner, or (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation.

The Company shall not proceed to distributions, either by way of distribution of dividends or redemption of Shares, in the event the net assets of the Company would fall below the minimum capital foreseen in article 4 of the SICAR Law as a result of such distribution.

Ordinary Units may be redeemed compulsorily if a Unitholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines and the Unitholder agrees, to pay the redemption price in specie by allocating to the Unitholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Units to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudice to the interests of the other Unitholders of the Company, and the valuation shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

**Art. 13. Conversion of Units.** The conversion of Units from one Class into another is not allowed.

**Art. 14. Determination of the Net Asset Value.** The net asset value of each Class (the «Net Asset Value») shall be determined under the responsibility of the General Partner in the Company's reference currency, the Euro, as of each Valuation Date.

The Company will compute the Net Asset Value per Unit by deducting from the value of the total portfolio and distribution entitlements on a given Valuation the liabilities existing on that Valuation Date and dividing the result by the total number of Units outstanding on that Valuation Date.

The value of the assets of the Company will be determined strictly in accordance with the EVCA Guidelines as amended from time to time. For the purpose of illustration only, and subject to the EVCA Guidelines which, in case of discrepancy, shall prevail, the Valuation is based on the following rules:

- the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the General Partner with good faith;
- investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be valued by the General Partner which will take into account the applicable guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATION (EVCA) as amended from time to time;
- the value of any other assets of the Company will be determined during the first twelve (12) months on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition. After such 12 months period, or if such acquisition price is not representative, the value of any other assets of the Company will be determined on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

The Net Asset Value per Unit as of any Valuation Date shall be available for inspection by the Unitholders free of charge at the registered office of the Company.

**Art. 15. Temporary Suspension of the Determination of the Net Asset Value.** The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value during:

- a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;
- b) any breakdown occurs in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or
- c) if restrictions on foreign exchange or with regard to capital transactions prevent the settlement of transactions on behalf of the Company;
- d) when for any reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained.

The suspension of the Net Asset Value will be announced by all the appropriate means, unless the General Partner deems such announcement to be of no usefulness given the short duration of the suspension period.

**Art. 16. General Partner.** The managers of the General Partner are Dr Neil Sunderland and Oliver Jung. A third manager might be appointed by the general meeting of Unitholders. The General Partner will evaluate and make all investment and divestment decisions on behalf of the Company, in addition to being responsible for the administration of the Company and general policy.

Unless otherwise specified in the Articles, the General Partner will hold all rights and powers required or appropriate for the management of the Company which, by way of illustration, shall include, but not be limited to, the following:

- To incur all expenditure which the General Partner considers necessary or advisable for the conduct of the Company's business;
- To initiate, negotiate and enter into, amend and execute and deliver such documents, contracts, agreements, certificates and instruments as the General Partner deems necessary or advisable for the Company's business and investment activities, including an Administration Agreement and an Investment Advisory Agreement;
- To establish, maintain and operate bank and brokerage accounts for the Company in such banks and brokerage firms as the General Partner shall determine to be appropriate for the operation of the Company and its activities, in addition to the Depositary;
- To retain the services of accountants, lawyers, brokers and other professionals on behalf of the Company as may be required from time to time;
- To pay, from the assets of the Company, all debts and obligations incurred by the Company and to be indemnified from the assets of the Company against all costs and liabilities incurred by the General Partner arising out of legal action taken by any third party against the General Partner in respect of action taken in good faith by the General Partner in the interests of the Company;
- To engage in any kind of lawful activity, and to perform or have performed such activities or contracts as the General Partner may deem necessary or advisable in connection with the achievement of the stated objectives of the Company;
- To take any other actions for or on behalf of the Company as the General Partner may deem necessary or advisable for the management of the business of the Company;
- To report quarterly (on an unaudited basis) by letter and/or e-mail to the Unitholders, detailing developments in the Company and its portfolio, and to send to the Unitholders annually within 90 days of the end of each financial year of the Company a full unaudited financial statement of the Company, prepared in accordance with International Accounting Standards, to be followed, within the following three months, by an auditors report on such financial statement. Reporting shall be made in conformity with the reporting guidelines of the EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATION (EVCA), as amended from time to time.

The General Partner will not receive a fee for the management services provided to the Company, but may, as holder of Participating or Ordinary Units, participate in distributions made by the Company to Unitholders.

Any change of control over the General Partner requires the consent of the Advisory Board.

The Company is dependent on the services, experience and personal contacts of the managers of the General Partner and the Advisor, as well as the Venture Partners and the members of the Investment Committee. The Company's investment program, as it is currently envisaged, will be developed substantially through the expertise and contacts of the Advisor. The loss of the services of Key Men would be detrimental to the Investments and could trigger an event of dissolution of the Company as detailed above. Contractual arrangements between Dr. Neil Sunderland and Mr Oliver Jung on one side and the Company and its General Partner, on the other have been agreed in order to ensure that, throughout the entire Investment Period, Dr. Neil Sunderland and Mr Oliver Jung (each a «Key Man») will devote a majority of their business time and efforts to perform their functions and responsibilities vis-à-vis the Company. According to such contractual arrangements, after the Investment Period each Key Man is permitted to become involved in the structuring, launching or management of other collective investment schemes, including ones with corporate objects, which substantially are the same as those of the Company. After the Investment Period or after the Company has contractually committed for investment at least 75% of the Aggregate Commitments into Portfolio Companies, the working time of each Key Man for the benefit of the Company can be reduced, provided that, at any time, reasonable resources are available within the General Partner to adequately manage the Company.

In the event of the resignation or incapacity or sustained absence of a Key Man during the lifetime of the Company the General Partner shall put all investment activities not already committed to in a legally binding form and all new divestment activities of the Company on hold and only deal with the Company's day to day management, the divestment activities already commenced and with all other existing obligations of the Company as of such date, until a suitable replacement for the outgoing Key Man is found, and if such Key Man is not replaced with the approval of the Advisory Board within six (6) months of his departure, the Investors representing at least 10% of the capital of the Company may decide to convene an extraordinary general meeting of Unitholders in order to liquidate the Company. The Investors shall, in addition thereto, have the right to replace the General Partner in accordance with the procedure as set out in the section «Replacement of the General Partner». Should the Investors decide not to replace the General Partner, the General Partner shall be permitted to continue the management of the Company and to effect investments for the Company.

**Art. 17. Investment Committee.** The General Partner has established an internal Investment Committee (the «Investment Committee») to review all the Company's investments and divestments.

The Investment Committee shall comprise Dr. Neil Sunderland and Oliver Jung. Inter alia, they will seek advice from the Company's venture partners, legal advisors, business consultants and the Advisory Board. Recommendations of the Investment Committee on particular investments must be arrived at unanimously. The Investment Committee shall meet as required and forward its recommendations to the management of the General Partner for final decision.

The Investment Committee shall distribute summaries of its recommendations to the Advisory Board.

**Art. 18. Advisory Board.** The General Partner will establish an internal advisory board (the «Advisory Board») to assist the management of the General Partner in relation to certain aspects of the management of the assets of the Company. The Advisory Board shall undertake an annual review of the performance of the Company and the implementation of its investment strategy. The Advisory Board shall receive information on the investment and divestment decisions.

The Advisory Board shall be composed of three to five members appointed by the General Partner. Each of the two Investors or group of Investors who have made the most important Commitments shall have a seat as of right on the Advisory Board. These three members shall recommend to the General Partner the appointment of one or two additional members.

The Advisory Board shall always be informed of and involved in any matter where the General Partner, the Advisor or any member of the management thereof may have a conflict of interest. The Advisory Board shall also advise on Defaulting Unitholders and the replacement, if required, of the Administrative and Domiciliary Agent, the Depositary, the Registrar and Transfer Agent, and/or the Auditor of the Company.

The Advisory Board is an advisory body and shall not make investment or divestment decisions on behalf of the General Partner.

**Art. 19. Signatory Authority.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature(s) of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom such authority has been expressly given by the General Partner.

**Art. 20. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Prospective investors should note that the General Partner, the Advisor, the Depositary and possibly other parties may be subject to various conflicts of interest in their relationships with the Company. The following considerations are given on a non-exhaustive basis.

The General Partner shall act in the best interest of the Company.

The Depositary, in carrying out its role as depositary of the Company, must act solely in the interest of the Unitholders.

To avoid conflicts of interest, the General Partner, the Advisor and its management undertake that:

(1) The Advisor shall not advise and/or manage other accounts having a similar investment strategy as the Company, with the exception of the predecessor partnerships SCHIRM PRIVATE EQUITY LP and SCHIRM PRIVATE EQUITY BETEILIGUNGS GmbH & Co KG. These two partnerships are more than 90% invested. The investments are maturing and asset sales have already commenced.

(2) The General Partner and the Advisor have agreed that without the express prior consent of the majority of the Unitholders and the Advisory Board they will not participate in the creation, fund raising or management of any further collective investment scheme prior to the earlier of (i), the end of the Investment Period or (ii) the date on which at least 75% of the Aggregate Commitments have been funded to the Company and invested in Portfolio Companies. Until then, the Advisor will offer all relevant investment opportunities to the General Partner for the sole benefit of the Company.

(3) The Company will not invest in businesses where SCHIRM PRIVATE EQUITY LP and SCHIRM PRIVATE EQUITY BETEILIGUNGS GmbH & Co KG have already invested.

(4) The Company will not invest, without approval of the Advisory Board, in businesses where the Advisor or its associates, including the Venture Partners, have already invested.

(5) The Advisor, its executives and its associates, excluding the Venture Partners, will make investments exclusively through the Company until the Company is at least 80% invested, unless the investments (i) are unsuitable for Company (as defined by its investment strategy or as decided in consultation with the Advisory Board, e.g. less than € 500,000.-), or (ii) are in listed equities.

Should the General Partner or the Advisor become aware of a material conflict of interest in a contemplated transaction, the General Partner shall use its best endeavours to settle such conflict on an arm's length basis prior to completion of such transaction. All such conflicts of interest shall in any case be referred to the Advisory Board.

All agreements and side letters concerning any aspect of the Company's business between any Investor and the General Partner must be disclosed to the other Investors.

No Unitholder will be required or expected to disclose or make available to the Company investment opportunities it may pursue for its own account or in the capacity of a Unitholder or manager or advisor of any other collective investment schemes, including investment opportunities suitable to or under consideration by the Company.

Any Investor having a potential direct and personal conflict of interest with respect to a specific issue to be approved by the general meeting of Unitholders shall disclose its conflict of interest and refrain from voting on the relevant item (s) of the agenda. Likewise, any representative of such conflicted Investor that is a member of the Advisory Board shall refrain from taking any stand or vote regarding such issue.

In the course of their regular business activities, Unitholders may possess, or come into possession of, information directly relevant to investment decisions of the Company and the General Partner. No such Unitholders will be required or expected to disclose or otherwise reveal any such information to third parties, to the Company or to the General Partner.

All financial transactions of the Company will be subject to an annual audit by a recognized international auditing firm, which will be tasked with reviewing any transactions by the Company or its Portfolio Companies that involve one or more related companies. Any such transactions will be disclosed in the audited accounts of the Company.

**Art. 21. Dismissal / Replacement of the General Partner, Consequences regarding the Investment Advisory Agreement.** The General Partner may not be removed by the Company and replaced by another general partner except (i) for a material breach of the Articles, display of gross negligence, fraud or other wilful misconduct, or (ii) by decision of a general meeting of Unitholders as described below.

Removal in accordance with (i) above, which shall be effective immediately, requires a decision of the general meeting of Unitholders with a 60% majority of the votes present or represented at such meeting (the «bad leaver» scenario). Removal in accordance with (ii) above requires a decision of the general meeting of Unitholders taken with a 75% majority of the votes present or represented (the «good leaver» scenario). Such general meeting of the Unitholders may be held at any time and called by the General Partner upon the request of Unitholders representing at least ten per cent (10%) of the capital of the Company. Decisions shall be validly passed without the concurrence of the General Partner, as neither the General Partner nor any person or entity having a personal and/or direct financial interest in the capital of the General Partner or the Advisor, nor any members of the board of managers of the General Partner or the Advisor, shall be entitled to vote.

In the event that the Advisor is removed as a consequence of the removal of the General Partner based on the «bad leaver» scenario under (i) above, the Advisor shall not be entitled to any termination compensation other than the advisory fees already paid as of the date of effectiveness of such termination. If the Advisor is removed as a consequence of the replacement of the General Partner based on the «good leaver» scenario under item (ii) above, such immediate dismissal shall give right to compensation equivalent to 12 months of the advisory fees calculated on the basis of the fiscal year of the Company immediately prior to the fiscal year in which such removal occurs.

In case of removal, the General Partner shall procure that the General Partner Unit held by it at the time it is removed from office is forthwith transferred to any successor general partner that shall be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

The contractual arrangements with the Advisor entered into by the General Partner on behalf of the Company foresee that the Investment Advisory Agreement may be terminated immediately at any time by the Company by way of registered letter to the Advisor with acknowledgment of receipt, such termination coming into effect upon receipt of the letter whenever (a) the General Partner shall have been removed in accordance with the above provisions or (b) the Advisor shall have become insolvent unable to pay its debts as they fall due or gone into voluntary or compulsory liquidation.

Upon a decision of the general meeting of Unitholders to remove the General Partner, the Participating Units on issue shall be handled as follows:

a) in event that the General Partner is removed under the «bad leaver» scenario, the Company shall have the right to re-purchase all Participating Units at a price equal to the subscription price paid upon subscription of such Participating Units (see Article 8 above) or to transfer such right to re-purchase (at the same purchase price) to the replacement general partner, and all Participating Units shall be transferred to the Company or to the replacement general partner, as the case may be, and such transfer shall be registered in the Register of the Company with effect as of the date on which the Company is notified such purchase;

b) in the event that the General Partner is replaced under the «good leaver» scenario, the Company shall have the right to re-purchase such number of Participating Units at a price equal to the paid subscription price that covers the Special Return which has not yet vested in accordance with the following vesting scheme: 60% of the Special Return vests pro rata temporis during the Investment Period, the remaining 40% of the Special Return vests pro rata temporis thereafter. The number of Participating Units (and fractions thereof) is thus dependent on the repurchase date and will be calculated on the basis of the vested Special Return at that time (e.g. 30% of the Special Return shall have vested upon completion of half the Investment Period, and accordingly 70% of the Participating Units shall be available for re-purchase

by the Company; 60% of the Special Return shall have vested at the end of the Investment Period, and accordingly 40% of the Participating Units shall be subject to the right of re-purchase by the Company; 80% of the Special Return shall have vested upon completion of the Investment Period and half of the residual life of the Company and accordingly 20% of the Participating Units shall be subject to the right of re-purchase by the Company). The Company may transfer such right to purchase to the replacement general partner; and if the right to purchase is exercised by the replacement general partner, Participating Units shall be transferred to the replacement general partner and such transfer shall be registered in the Register of Unitholders of the Company with effect as of the date on which the Company is notified of the purchase of the Participating Units by the replacement general partner.

**Art. 22. Depositary.** The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the SICAR Law.

The Depositary shall be responsible for the supervision of the assets of the Company as well as for the safe custody of the assets entrusted to it. Moreover, it shall (a) ensure that the subscription proceeds are remitted to it within the limits provided for in the constitutive documents of the Company, (b) ensure that, in transactions involving the assets of the Company, the consideration is remitted to it within the usual time limits and (c) ensure that the income of the Company is applied in accordance with these Articles and other constitutive documents of the Company.

In compliance with usual banking practices, the Depositary may, appoint correspondents, which shall, in such instance, be selected under its responsibility with professional care and in good faith, amongst professional service providers duly authorized to carry out their functions in the relevant jurisdictions.

If the Depositary desires to withdraw, the Company shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Unitholders of the Company.

The Company may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

- a) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Unitholders of the Company;
- b) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;
- c) where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

**Art. 23. Administrative and Domiciliary Agent.**

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. («SGG») shall be appointed as the Company's administrative agent (the «Administrative Agent») under the terms of a Domiciliation, Administration and Calculation Agency Agreement, and a Registrar and Transfer Agency Agreement. These agreements shall be concluded for an unlimited period of time, and shall be terminated by each party in writing with three months prior notice.

SGG is a «société anonyme» organized under Luxembourg law. As a professional of the financial sector, SGG is subject to the supervision of the Luxembourg financial sector supervisory authority in accordance with the law of 5 April 1993 relating to the financial sector.

In its capacity as Domiciliation, Administration and Calculation Agent, it will be under the control and review of the General Partner. It will be responsible for processing and calculating the net asset values of Units, the maintenance of records and other administrative functions such as accounting of the Company. SGG is also responsible for providing the annual reports of the Company.

The fees and charges of the Administrative Agent shall be borne by the Company in accordance with common practice in Luxembourg.

**Art. 24. Registrar and Transfer Agent.** SGG shall also act as the registrar and transfer agent of the Company (the «Registrar and Transfer Agent»). Under a Registrar and Transfer Agency Agreement, the Registrar and Transfer Agent shall be responsible for the processing of the issue (registration) and redemption of the Units and settlement arrangements thereof. The Registrar and Transfer Agent shall be further responsible for ensuring that Unitholders are Eligible Investors, within the meaning of the SICAR Law.

The fees and charges of the Registrar and Transfer Agent shall be borne by the Company in accordance with common practice in Luxembourg.

The Registrar and Transfer Agreement shall be terminated by either the Company or the Registrar and Transfer Agent upon three months prior written notice.

**Art. 25. General Meeting of Unitholders.** The general meeting of Unitholders shall represent all the Unitholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company,

provided that any resolution of the general meeting of Unitholders amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

Any resolution of a meeting of Unitholders to the effect of amending the Articles must be passed with (i) a quorum of fifty (50) percent of the Units outstanding being present or represented, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the Unitholders present or represented at the meeting, and (iii) the consent of the General Partner. However as provided in article 9 above, the general meeting of Unitholders may decide to increase the capital of the Company with a simple majority of the voting rights present or represented at such meeting, subject to the approval of the General Partner.

Each amendment to the present articles of incorporation entailing a variation of rights of a Class must be approved by a resolution of the Unitholders' meeting of the Company and of a separate meeting of the holders of Units of the respective Class or Classes concerned.

General meetings of Unitholders shall be convened by the General Partner whenever the General Partner shall consider such meeting as necessary. The General Partner shall compulsorily convene such notice if Unitholders representing more than 25% of the Units outstanding request the General Partner so to do. The notice given by the General Partner shall set forth the agenda and shall be sent to each Unitholder at the address recorded in the Register with an advance copy by telecopier and e-mail to be received at least eight (8) days prior to the meeting.

The annual general meeting shall be held on the third Tuesday of October at 10.00 a.m. at the registered office or at any other place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of Unitholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting. If all Unitholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Unitholder may act at any general meeting by giving a power of attorney to the General Partner or by giving a written proxy to another person, who need not be a Unitholder and who may be a manager of the General Partner.

#### **Art. 26. Charges and Expenses.**

##### *Management expenses*

The General Partner will not receive a contractual fee for the management services provided to the Company but may hold Participating Units and thereby receive distributions made by the Company to Unitholders (see section «Distributions Policy»). The General Partner shall be liable for the costs and expenses linked to its own operations. In particular, finders' fees, agent costs, etc. shall not be charged to the Company. Nevertheless, reasonable actual out-of-pocket costs and expenses incurred by the General Partner for the sole benefit of the Company shall be borne by the Company.

##### *Advisory fee*

The Advisor shall receive a quarterly fee for services provided to the Company, payable quarterly in arrears and amounting to (i) 2.5% p.a. of the nominal value of the number of issued Ordinary Units at the end of such period during the Investment Period; and (ii) thereafter, 2.5% of the portion of the funded Commitments invested in Portfolio Companies (at cost) less the costs of investments realised (i.e. sale, other disposal or write-off of an investment). The Advisor shall meet all costs and other liabilities incurred in its own operations out of such fees, whereas reasonable actual out-of-pocket costs and expenses incurred in the performance of its services for the Company shall be reimbursed by the Company.

##### *Other expenses*

The Company will be responsible for (a) all expenses relating to committed investments implemented or not implemented, including legal, audit and other professional fees in accordance with usual practice determined on an arm's length basis; (b) costs associated with corporate structures established to hold specific investments, for example partnership interests, (c) broken deal costs incurred after the General Partner has approved an investment and/or a terms sheet (subject to approval by the General Partner) has been submitted to a potential Investee Company; (d) all expenses incurred with respect to the acquisition, holding, sale or proposed sale of any of the Company's investments, including any transfer taxes and registration costs and other taxes, fees or other governmental charges levied against the Company or its subsidiaries in connection therewith; and (e) all litigation and indemnification expenses related to the investments or business of the Company.

The Company will also bear its general operating expenses, which will include fees and disbursements under the Custodian Agreement, the Domiciliation Administration and Calculation Agency Agreement, the Registrar and Transfer Agency Agreement, and all other reasonable out-of-pocket administration expenses, including costs of printing and circulating reports and accounts, of legal counsel and of the auditors of the Company, the reasonable out-of-pocket expenses of the Advisory Board, and any taxes, fees or other governmental charges levied against the Company. However, the Company shall not be charged with costs involved in the operation of the General Partner.

##### *Contingent liabilities*

The General Partner may accrue in the accounts of the Company an appropriate provision for current taxes, which are certain or probable to occur and can be measured with reasonable accuracy based on the Company's capital and

income up to the Valuation Date, as determined from time to time by the General Partner. The General Partner shall also accrue amounts for provisions it considers appropriate in respect of any risks or liabilities of the Company (i.e. liabilities for past events), which are definite as to their nature and certain or probable to occur and measurable with reasonable accuracy, which might arise during the life of the Company and which may include potential liabilities arising from disputes (such as disputes with an Investor or a tax authority) or arise as a result of any warranty or other similar arrangement in connection with the disposal of an investment, except that, if the assets are held for investment, it is not intended that such provision shall include deferred taxation.

*Establishment costs*

The initial offering and organizational fees and expenses of the Company (which include fees and expenses for incorporation, registration, legal arrangements, and fund raising) are estimated at € 175,000.-. These costs and expenses shall be borne by the Company and shall be listed in detail in the first annual report of the Company. The total costs for the establishment of the structure shall not exceed the lesser of € 200,000.- or 1.75% of Aggregate Commitments. Such costs shall be amortized on the five first Financial Years of the Company.

**Art. 27. Financial Year.** The Company's financial year commences on May 1st and ends on 30 April.

**Art. 28. Annual Report.** The Company shall publish an annual report within a period of ninety (90) days as of the end of the financial year concerned.

**Art. 29. Distributions.** The General Partner Unit does not carry any right to dividends or distribution.

Net proceeds from the disposition of equity investments and other income will be retained by the Company for investment in Portfolio Companies until such retained amounts are sufficient to cover all prior costs (including establishment costs) and the expected future costs, such as future instalments of the management fees, if any, other operational expenses of the Company and contingent liabilities, if any. Thereafter, and always provided that as a result the net assets of the Company will remain above the minimum capital foreseen in article 4 of the SICAR Law, all net proceeds shall be distributed to Unitholders.

Income of the Company will be allocated on an annual basis and the proceeds arising from the disposition of Portfolio Companies will be allocated and paid as soon as practical.

After deducting appropriate Company expenses as described above, all amounts available for distribution shall be paid as follows (in each case calculated separately with respect to Ordinary Units issued on the same issue date):

a) firstly, holders of Ordinary Units will receive 100% of all distributions until they have received aggregate distributions equal to (i) the amount of their total Commitments and (ii) a preferred return of 6% p.a., compounded annually, on their aggregate funded Commitments to the date of such payment (the «Preferred Return»). Notwithstanding this clause, the Company may retain funds in excess of the aggregate funded Commitments and the Preferred Return on behalf of the holders of Ordinary Units for up to 3 months to offset against drawdown requests during the 3 month period. The retained funds will be promptly distributed at the end of the 3 month period if no draw down request occurs during the period;

b) secondly, the holders of Participating Units will receive 100% of all further distributions until the holders of Participating Units have received an amount equal to the subscription price of the Participating Units plus 20% of the aggregate distributions under clause (a) (ii) above;

c) thirdly, holders of Ordinary Units shall receive 80% of all further distributions, the remaining 20% being distributed to the holders of Participating Units.

(the specific distribution rights attached to the Participating Units being referred to as the «Special Return»).

The Company shall, as a rule, not make any distribution in kind, but may, where appropriate, legally possible, deemed to be in the best interest of the Investors and with the consent of the Advisory Board proceed with a distribution in kind as follows:

Distributions in kind of securities of any class shall be made on the same basis as distributions of the proceeds of investments such that each Unitholder entitled to receive such distribution shall receive a proportionate amount of the securities of such class available for distribution, together with a balancing payment in cash if any Unitholder shall not receive the full proportionate amount of securities to which he would otherwise be entitled.

Any Unitholder who, upon receiving notice of the General Partner's intention to make a distribution in kind, does not wish to receive such distributions in kind in any particular case for any reason, is to inform the General Partner with a Notice of Waiver. In such event, the General Partner shall seek to sell the securities on a best commercial efforts basis.

Where one or more Unitholders have provided Notice of Waiver as aforesaid, the distribution shall occur as follows:

a) The General Partner shall sell the proportionate amount of the total securities on behalf of the Unitholders who have provided a Notice of Waiver and distribute the sale proceeds in proportion to the number of Units held by them;

b) the proportionate amount of the securities not sold shall be distributed to the Unitholders who have not provided a Notice of Waiver in proportion to the number of Units held by them;

c) the value of the securities distributed under the preceding subparagraph b) shall be calculated on the basis of the average selling price of all securities sold pursuant to the preceding subparagraph a).

Where no Unitholder has provided a Notice of Waiver the proportionate amount of the securities shall be distributed to each of the Unitholders in proportion to the number of Units held by them.

Unless the Company is thereby liquidated after 8 years or such later date as may be decided on by the Unitholders, no distribution shall be made if, as a result, the Net Asset Value of the Company would fall below € 1 million.

Any dividend distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Company.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

**Art. 30. Term and Liquidation.** The Company shall endeavour to liquidate each investment entered into by the Company within a 5 year period, although it is expected that certain investments may require a longer period to reach maturity.

The Company shall automatically enter into liquidation after 8 years of operation, on the day of the eighth anniversary of the First Closing. However, the term of the Company may be extended by decision of the general meeting of Unitholders for a further maximum period of two years, subject to (i) a quorum of fifty (50) percent of the Units outstanding in attendance, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the voting rights present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

Net liquidation proceeds will be distributed in accordance with the provisions set out in Article 29 «Distribution» and in the following paragraph.

In the event of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (which can be the General Partner) appointed by the general meeting of Unitholders, pursuant to the SICAR Law and the Articles. Amounts which have not been claimed by Unitholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescription period, then they may be forfeited.

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the SICAR Law as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 30 April 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2008.

#### *Subscription*

The share capital of the Company is subscribed as follows:

Party	No. of Shares	Class of Shares
ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT S.à r.l. . . . . .	1	General Partner Unit
ADINVEST HOLDING AG . . . . .	80	Participating Units

#### *Statement - Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 9,000.-

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

- 1) The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
- 2) The independent auditor for the Company shall be BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. with registered address at 2, avenue Charles de Gaulle - Le Dôme, L-1653 Luxembourg. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the year 2008.
- 3) The Company shall enter into a custodian agreement with ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., with registered address at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom is known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT S.à r. l., une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici dûment représentée par Monsieur Harald Charbon, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 novembre 2007 et

ADINVEST HOLDING AG, une société constituée suivant les lois suisse ayant son siège social à Rigistrasse 25, CH-8126 Zumikon, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Canton de Zurich sous le numéro CH-020.3.023.365-9

ici dûment représentée par Monsieur Harald Charbon, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 novembre 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé par les présentes, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales de la Société ci-après créées (les «Parts sociales»), une société en commandite simple (S.C.S.) à capital fixe, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de ADINVEST II (LUXEMBOURG) S.C.S., SICAR (la «Société»).

La Société sera régie par la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la sociétés d'investissement en capital à risque (la «Loi SICAR»), par les présents Statuts (les «Statuts») et par les stipulations du Mémorandum de Placement de Novembre 2007 (le «Mémorandum»). En cas de différence entre le Mémorandum et les Statuts, les Statuts prévalent.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision de l'Associé Commandité (tel que défini ci-après), des succursales, des filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision de l'Associé Commandité après consultation du Comité Consultatif de la Société.

Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou, la communication entre ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une période limitée de 8 (huit) ans à compter de la Première Clôture. La Société sera automatiquement mise en liquidation le jour du huitième anniversaire de la Première Clôture, conformément aux stipulations des présents Statuts et du Mémorandum.

La prorogation de la Société pour une nouvelle période d'une durée maximale de deux ans peut cependant être décidée par l'assemblée générale des Associés sous réserve (i) d'un quorum de présence de cinquante (50) pour cent des Parts sociales en circulation, (ii) de l'accord de la majorité d'au moins des deux tiers (2/3) des droits de vote présents ou représentés à l'assemblée et (iii) du consentement de l'Associé Commandité.

En tout état de cause, la Société peut être mise en liquidation à tout moment par décision de l'assemblée générale des Associés sous réserve des règles de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l'investissement des fonds mis à sa disposition dans du capital à risque au sens le plus large autorisé par l'article 1<sup>er</sup> de la Loi SICAR, mais limité aux types d'investissements et catégories de Sociétés Cibles définies à l'article 7 ci-après.

La Société peut également investir les fonds mis à sa disposition dans tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet tel qu'il est défini dans les présents Statuts.

La Société peut en outre prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet dans toute la mesure autorisée par la Loi SICAR.

**Art. 5. Définitions.** Les définitions suivantes s'appliquent aux présents Statuts, sauf si le contexte s'y oppose:

«Etat(s) en Phase d'Adhésion» Tout Etat ayant reçu l'accord de l'autorité compétente de l'Union européenne pour engager des négociations officielles avec les autorités de l'Union européenne en vue de l'adhésion à l'Union européenne.

«Intérêt d'Actualisation» Intérêts appliqués au prix des Parts Sociales Ordinaires souscrites lors d'une Clôture Ultime, telle que décrite à l'article 11 ci-après.

«Conseiller» ADINVEST AG, une société suisse de services financiers.

«Comité Consultatif» Le comité consultatif tel qu'il est décrit à l'article 18 ci-après.

«Engagements Cumulés» Les Engagements totaux des Investisseurs vis-à-vis de la Société.

«Statuts» Les statuts de la présente Société.

«Société Associée», «Société Affiliée» Une société ou entité liée dans laquelle un Associé détient une participation significative (qu'il s'agisse d'une participation de contrôle ou non).

«Auditeur» BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

«Jour Ouvré» Tout jour de la semaine au cours duquel les banques sont généralement ouvertes.

«Classe» Chaque classe de Parts Sociales de la Société.

«Engagement» Le montant total de l'investissement que chaque Investisseur a irrévocablement convenu d'engager vis-à-vis de la Société (sans les Intérêts d'Actualisation) et lequel sera appelé en tant que de besoin par l'Associé Commandité pour le compte de la Société. Un Engagement devient un Engagement financé lors de son tirage. Les Parts Sociales Ordinaires seront progressivement libérées à chaque Date de Tirage au pro rata de l'Engagement financé.

«Période d'Engagement» La période allant de la Première Clôture jusqu'à la moins avancée des deux dates suivantes (i) la date à laquelle les Associés auront entièrement libéré et complètement payé leurs Engagements à la Société et (ii) la date à laquelle la liquidation de la Société sera terminée.

«Société» ou «ADINVEST II» ADINVEST II (LUXEMBOURG) S.C.S., SICAR, organisée sous la forme d'une société en commandite simple et enregistrée comme société d'investissement en capital à risque à Luxembourg.

«Intérêts Moratoires» Intérêts payables au titre des montants non libérés des Parts Sociales Ordinaires tirées et lesquels résultent du non-paiement de l'investisseur à la Date de Tirage. Les Intérêts Moratoires courent pendant la période entre la Date de Tirage en question et la date de paiement effectif.

«Investisseur Défaillant» Un Investisseur en défaut de paiement, tel que décrit plus précisément dans les derniers paragraphes de l'article 11.

«Parts Sociales Impayées» Toutes les Parts Sociales Ordinaires détenues par un Investisseur Défaillant deviennent des Parts Sociales Impayées si l'Investisseur Défaillant ne paye pas l'intégralité du prix de souscription dû (Intérêts Moratoires compris) dans les 30 Jours Ouvrés suivant réception de la notification formelle par l'Associé Commandité. Les droits de vote attachés aux Parts Sociales Impayées et les droits de dividende ou à distribution sont suspendus tant que le paiement n'est pas effectué.

«Dépositaire» ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

«Directive 2004/39» Directive 2004/39CE du Parlement européen et du Conseil, 21 avril 2004, concernant les marchés d'instruments financiers.

«Date de Tirage» Date à laquelle la Société demande aux Investisseurs de payer une partie du montant de leurs Engagements.

«Investisseurs Eligibles» Les Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et/ou Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004.

«EVCA» L'EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATION, domiciliée à Zaventem (Bruxelles), Belgique.

«Exercice» Exercice comptable de la Société (allant du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril).

«Première Clôture» Le dernier jour de la Période d'Emission Initiale.

«Associé Commandité» ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT S.à r.l., une société constituée sous le droit luxembourgeois, étant l'Associé Commandité (associé-gérant commandité) de la Société, agissant en qualité d'Associé Commandité de celle-ci et étant responsable de la gestion de celle-ci.

«Part Sociale de l'Associé Commandité» Une Part Sociale de l'Associé Commandité souscrite par l'Associé Commandité en sa qualité d'associé-gérant commandité de la Société. La Part Sociale de l'Associé Commandité émise est entièrement libérée lors de la constitution de la Société.

«Période d'Emission Initiale» La première période au cours de laquelle l'offre sera faite aux investisseurs de s'engager à souscrire des Parts Sociales Ordinaires tel qu'elles sont déterminées par l'Associé Commandité conformément à l'article 11 ci-après.

«Investisseurs Institutionnels» Les investisseurs remplissant les conditions d'investisseur institutionnel conformément aux lois et règlements en vigueur au Luxembourg.

«Société Cible» Toute société dans laquelle la Société détient un investissement ou se propose de réaliser un investissement.

«Comité d'Investissement» Un comité constitué du Dr. Neil Sunderland et de M. Oliver Jung intervenant dans le processus d'investissement décrit à l'article 17 avec le soutien de représentants d'Investisseurs et d'autres personnes s'il y a lieu.

«Période d'Investissement» Une période de quatre ans à partir de la Première Clôture et au cours de laquelle la Société acquerra, conservera et développera ses investissements tel qu'il est décrit plus précisément dans la section «Objectifs et Stratégie d'Investissement».

«Investisseurs» Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires émises par la Société.

«Prix d'Emission» € 50.000,- par Part Sociale Ordinaire et € 1,- par Part Sociale de Participation.

«Dernière Clôture» 9 mois après la date de la Première Clôture.

«Loi SICAR» La loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR), dans sa version en vigueur, éventuellement amendée.

«Mémoire» Le mémoire de placement de la Société dans la version amendée en vigueur.

«Valeur Nette d'Inventaire» La valeur nette d'inventaire de la Société et de chaque Classe de Parts Sociales telle que déterminée suivant l'article 14 ci-après.

«Parts Sociales Ordinaires» Les Parts Sociales Ordinaires émises partiellement libérées par la Société et conférant un droit prioritaire à la distribution.

«Parts Sociales de Participation» Une classe spéciale de parts sociales bénéficiaires (sans droit de vote) émise par la Société conférant le droit de recevoir un Dividende Spécial après paiement de tous les Montants Engagés et du Dividende Prioritaire sur les Parts Sociales Ordinaires.

«Société du Portefeuille» Toute société dans laquelle la Société a effectué un investissement.

«Dividende Prioritaire» Un droit prioritaire aux distributions de la Société, calculé comme un rendement prioritaire et capitalisé annuellement, en appliquant un taux de 6% par année sur l'intégralité des Engagements financés (actuels).

«Investisseurs Professionnels» Les investisseurs remplissant les conditions d'investisseur professionnel selon l'annexe II de la Directive 2004/39.

«Investisseur Public» Tout investisseur (y compris le Fonds européen d'investissement) qui est un organisme public, une autorité et/ou entité et/ou entreprise locale et/ou un organisme local et dont le financement provient principalement de sommes découlant de paiements d'impôts à une autorité publique.

«Monnaie de référence» La monnaie servant de base pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, telle que déterminée dans la section «Valeur Nette d'Inventaire».

«Dividende Spécial» Le droit à la distribution des détenteurs de Parts Sociales de Participation sans préjudice aux autres droits à la distribution tel qu'il est décrit plus amplement dans la section «Politique de Distribution».

«Promoteur» ADINVEST AG, une société suisse de services financiers (également appelée ADINVEST).

«Montant souscrit» Par rapport à un Associé et à un moment donné, l'intégralité des montants que cet Associé a souscrit en Parts Sociales Ordinaires préalablement à ce moment.

«Associé» Un détenteur inscrit de Parts Sociales de la Société.

«Parts Sociales» Les parts sociales émises par la Société.

«Jour d'Evaluation» Le 30 avril de chaque année et toute autre date déterminée en tant que de besoin par l'Associé Commandité conformément aux directives EVCA dans leur version amendée en vigueur.

«Investisseurs Avertis» Les investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR, c.-à-d. des investisseurs qui (i) confirment par écrit qu'ils sont des investisseurs avertis et (ii) soit investissent un montant minimum de € 125.000,- dans la Société, soit bénéficient d'un certificat délivré par un établissement de crédit, un autre professionnel du secteur financier ou une société de gestion et lequel atteste qu'ils ont suffisamment d'expérience pour appréhender de manière adéquate un investissement en capital à risque.

**Art. 6. Responsabilité.** L'Associé Commandité est solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Participation et de Parts Sociales Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Associés lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

## **Art. 7. Détermination des objectifs et politiques d'investissement.**

### *Objectifs et stratégie d'investissement*

La principale stratégie d'investissement de la Société est d'acquérir des participations minoritaires dans des entreprises de petite à moyenne taille à fort potentiel de croissance, de les aider à atteindre une croissance et rentabilité appréciables et/ou de réaliser des valeurs indirectes et de les préparer à la vente à un tiers à des prix basés sur des évaluations nettement plus élevées. La Société visera dans certains cas la cotation des parts sociales d'une Société du Portefeuille.

Les Sociétés Cibles doivent avoir moins de 250 employés au moment du premier investissement et présenter, d'après les comptes disponibles les plus récents avant le premier investissement, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou des actifs n'excédant pas 43 millions d'euros. En outre, la Société Cible ne doit être contrôlée ni par le biais d'une détention de plus de 25% des droits de vote, ni par le biais d'un contrôle quelconque sur la gestion, par des entreprises ne satisfaisant pas à ces critères.

L'Associé Commandité doit effectuer ses premiers investissements dans des Sociétés du Portefeuille au cours des quatre premières années suivant la Première Clôture (la «Période d'Investissement»).

La Société conservera et développera ses investissements jusqu'au moment où la valeur du retour sur investissement est maximisée, ce qui implique généralement une période de détention de trois à cinq ans à partir de la date à laquelle le premier investissement dans la Société Cible respective a été effectué.

L'objectif de la Société est d'établir un portefeuille diversifié de 8 à 15 investissements (bien que le nombre réel puisse être plus élevé) principalement dans les domaines suivants:

- Entreprises d'internet et de téléphonie mobile dans le secteur du détail: c.-à-d. des entreprises fournissant des technologies et des services de détail pour des utilisateurs privés d'internet et de téléphonie mobile, y compris des réseaux sociaux, places de marché, moteurs de recherche, services de divertissement en ligne, services de commerce et de paiement en ligne, autres services pour des transactions en ligne et des services géolocalisés.

- Entreprises d'internet et de téléphonie mobile dans le secteur professionnel: c.-à-d. des entreprises fournissant des technologies et des services de détail pour des utilisateurs d'internet et de téléphonie mobile, y compris des services de commerce en ligne, des plateformes «b-to-b» et des transactions en ligne.

- Entreprises de publicité sur internet ou dans la téléphonie mobile: c.-à-d. des entreprises permettant aux sociétés de faire de la publicité ou de vendre ou de faire du commerce avec des espaces publicitaires sur internet ou dans la téléphonie mobile.

- Entreprises d'internet et de téléphonie mobile liées aux télécommunications: c.-à-d. des entreprises liées à l'industrie des télécommunications à l'exception des opérateurs de télécommunications; par exemple des entreprises fournissant des plateformes de messagerie universelles ou mobiles ou de nouvelles technologies et infrastructures pour fournir l'accès à internet sans fil.

- Convergence des médias: c.-à-d. des entreprises basées sur la convergence des nouvelles et des anciens médias telle que la convergence d'internet et de la télévision.

La Société concentrera ses activités en Europe et, dans une moindre mesure, aux Etats-Unis, et en particulier sur:

(1) Des entreprises européennes qui sont des «early movers» (c.-à-d. les premiers concurrents à avoir évolué sur un marché) en Europe et qui fournissent de nouveaux services ayant déjà fait leurs preuves en remportant des succès importants aux Etats-Unis.

(2) Des entreprises américaines qui sont des «early movers» aux Etats-Unis et qui fournissent de nouveaux services ayant déjà fait leurs preuves en remportant des succès importants en Europe.

(3) Des entreprises européennes qui sont les premières à évoluer sur leurs propres marchés.

(4) Des entreprises européennes à la recherche d'un soutien pour avoir accès au marché américain ou à d'autres marchés nationaux en Europe.

(5) Des entreprises américaines ayant besoin d'assistance pour avoir accès aux marchés européens.

La Société doit investir au moins deux tiers de ses Engagements Cumulés dans des Sociétés Cibles ayant soit leur siège social soit leur principal centre d'affaires dans l'Union européenne ou dans des Etats en Phase d'Adhésion.

La Société investira dans des entreprises en démarrage et dans des entreprises de croissance dans la phase de démarrage et présentant quelques ou toutes les caractéristiques suivantes:

- des équipes de gestion fortes;
- un bon accès à la gestion, à la direction et au groupe des actionnaires de contrôle afin d'accéder à une position permettant d'influencer la politique et la stratégie d'entreprise et d'aider à la solution de problèmes;
- des systèmes/produits innovants prêts à la commercialisation auprès d'une clientèle déjà identifiée;
- des modèles d'entreprise solides et évolutives;
- un haut degré d'efficience;
- des stratégies d'acquisition de clients à effet de levier permettant à l'entreprise de tirer profit d'une base de clientèle établie ou d'une forte croissance afin d'acquérir des clients à des coûts initiaux peu élevés;
- une croissance rapide et un marché potentiel de grande taille disposant de bonnes marges;
- des barrières élevées à l'entrée du marché pour les concurrents évoluant plus tard sur le marché en question;
- des avantages concurrentiels significatifs basés sur des facteurs tels que des technologies protégés par des droits exclusifs ou du principe des économies dites «le vainqueur remporte tout» (winner-take-all economics) (par exemple un monopole naturel tel que eBay);
- des voies de sortie déjà identifiées;
- une perspective de pouvoir générer au moins le triple de l'investissement initial dans les 5 ans, avec un potentiel de rendements nettement plus élevés;
- dans la mesure du possible des protections permettant de limiter des pertes potentiels par le biais d'une position permettant des investissements privilégiés et/ou un système/produit existant possédant une valeur commerciale déjà à l'heure actuelle.

La fourchette des investissements consentis sera comprise entre € 500.000,- et € 4.000.000,- avec des fonds supplémentaires disponibles pour des phases ultérieures. Il y aura une préférence pour des investissements initiaux en bas de la fourchette, lesquels seront augmentés de façon opportuniste dans la mesure où des connaissances plus approfondies seront acquises sur l'entreprise et son potentiel d'investissement.

Les principaux investissements et le centre d'intérêt géographique de la Société ont été définis ci-dessus. Cependant, afin de disposer de la flexibilité nécessaire pour réagir aux changements du marché et aux opportunités particulières, la Société peut investir jusqu'à concurrence de 20% de ses Engagements Cumulés dans des entreprises qui n'entrent pas dans ce cadre mais qui sont liées de manière significative à la catégorie des principaux investissements tels que décrits ci-

dessus. Par exemple, la Société peut investir dans des entreprises utilisant des systèmes et/ou procédés basés sur les technologies de l'information et permettant de nouvelles approches aux modèles de marchés existants. Dans des cas exceptionnels, la Société peut également investir en dehors de l'Europe ou des Etats-Unis. Toutefois, cette flexibilité n'aura pas d'incidence sur l'exigence d'investir deux tiers des Engagements Cumulés dans l'Union européenne ou dans des Etats en Phase d'Adhésion.

#### *Instruments d'investissement*

La Société effectuera ses investissements dans des entreprises par le biais d'acquisition de capitaux propres ou de titres liés aux capitaux propres, y compris des créances convertibles en capitaux propres ou avec des bons de souscription d'actions. La Société peut également accorder des prêts sans «equity rights» à des entreprises dans lesquelles elle détient des investissements en capitaux propres. De tels prêts peuvent être convertis en capitaux propres ou réinvestis en capitaux propres d'autres entreprises lors de leur remboursement et doivent être limités à tout moment à un maximum de 20% des Engagements Cumulés. Lorsque des instruments de prêt sont utilisés pour prendre des risques sur capitaux propres (créances convertibles, créances à bon de souscription, etc.), le financement sera considéré comme capitaux propres.

Des crédits-relais et des investissements supplémentaires dans les Sociétés Cibles pourront être acceptés à condition que les objectifs d'exploitation et les objectifs financiers soient satisfaits et que les fonds supplémentaires soient destinés à promouvoir la croissance. Afin d'augmenter le rendement des capitaux propres, les Sociétés du Portefeuille engageront des dettes de tiers à un niveau prudent mais l'endettement sera limité à un niveau qui n'entrave pas outre mesure la gestion opérationnelle.

La Société n'investira pas dans l'immobilier, les sciences de la vie ou dans des entreprises exigeant des capitaux importants. Elle n'investira non plus dans l'industrie des armes, du tabac, des jeux d'argent, du clonage humain ou dans des entreprises du domaine des organismes génétiquement modifiés. Elle peut investir dans l'industrie des jeux dans des cas particuliers basés sur des technologies d'internet ou de téléphonie mobile lesquels ont été approuvés par le Comité Consultatif.

La Société n'agira pas en tant que fonds de fonds et n'investira pas dans des rachats avec effet de levier.

#### *Co-investissement*

La Société investira en tant qu'investisseur chef de file ou en tant que co-investisseur. En règle générale, les Investisseurs ne seront pas autorisés à co-investir aux côtés de la Société. Cependant, à la discrétion de l'Associé Commandité, un ou plusieurs Investisseurs ayant souscrits 20 Parts Sociales ou plus peuvent se voir offrir l'occasion de co-investir aux mêmes conditions que la Société à condition qu'un tel co-investissement n'empêche pas la Société d'investir soi-même le montant qu'elle souhaite investir. De plus, un Investisseur fournissant des services actifs à une Société Cible ou l'Investisseur qui a présenté cette occasion d'investissement à la Société peut également être invité à co-investir de la même manière. Le Comité Consultatif doit être informé de tout co-investissement de la sorte.

#### *Politique de diversification*

L'objectif prioritaire de la Société sera de viser les meilleurs investissements disponibles. Cette politique peut créer une concentration d'investissements dans certaines industries ou pays. Toutefois, la Société prévoit d'atteindre un portefeuille diversifié au cours de son existence grâce à l'expérience vaste du Conseiller.

Afin d'atteindre une telle diversification, la Société ne doit pas:

(a) effectuer un investissement si, au moment de l'investissement, plus de 20 pour cent des Engagements Cumulés de la Société seraient investis dans une seule entité; ou

(b) effectuer un investissement qui exposera la Société à une responsabilité illimitée.

Ces restrictions ne nécessiteront pas la cession d'un des investissements de la Société lorsqu'une restriction sera violée en raison d'un événement en dehors du contrôle de la Société et ayant lieu après l'investissement en question aura été effectué et ces restrictions ne limiteront pas la faculté de la Société de saisir une occasion d'investissement qui se présenterait à elle, par exemple sur la base de ses droits préférentiels de souscription en raison d'un investissement existant.

Dans le cadre de ces limitations et en harmonie avec une philosophie d'investissement opportuniste, la Société restera flexible en ce qui concerne la taille de tout investissement individuel.

#### *Processus d'investissement*

La Société accordera une attention particulière à limiter les risques d'échec au minimum, même aux dépens d'une réduction du potentiel de bénéfices. Une due diligence approfondie, des structures prudentielles de transaction, le dévouement et l'expérience dans la gestion de Sociétés du Portefeuille renforcés par le savoir, les capacités et le conseil avisé du Conseiller et à l'Associé Commandité permettront à la Société de gérer ses risques d'investissement de manière efficiente. Il est toutefois inévitable que certains investissements ne réussiront pas.

Après une sélection initiale des occasions d'investissement, l'accent est mis sur une due diligence approfondie avant qu'un investissement soit effectué. L'expérience opérationnelle du processus de due diligence est importante afin d'éviter les pièges opérationnels et d'identifier les possibilités de croissance qui peuvent échapper à un investisseur avec une

formation strictement financière. Des comptables et avocats externes ainsi que des conseillers adaptés à la branche d'industrie seront employés si nécessaire.

La due diligence inclura des réunions avec la direction afin d'évaluer les compétences économiques de la direction ainsi qu'une revue des comptes du passé de l'entreprise et une analyse des prévisions financières centrée sur les hypothèses concernant la structure du capital, les marges opérationnelles et la croissance. Le plan d'affaires de la Société Cible sera examiné en détail et une analyse de ses produits et/ou services ainsi que de sa position concurrentielle (analyse des fournisseurs et clients, parts de marché et tendances du marché, structure des coûts relatifs) sera effectuée. La singularité d'un produit ou service ou le fait qu'un produit ou un service soit propre à l'entreprise doit procurer à la Société Cible un avantage concurrentiel lui permettant par conséquent d'atteindre une part de marché significative et une rentabilité au-dessus de la moyenne.

La force de l'équipe de direction de la Société Cible potentielle ainsi que sa qualité, profondeur et expérience dans la branche de l'industrie dans laquelle elle exerce ses activités seront des éléments d'appréciation décisifs dans le cadre de la décision d'investissement.

Finalement, la Société examinera les facteurs suivants: (a) la prévisibilité d'un excédent de trésorerie et de bénéfices; (b) la qualité des actifs, y compris les systèmes de logiciels, contrats de services ou nom de marques, et (c) les possibilités de sortie de l'investissement.

Les coûts de la due diligence seront supportés par la Société Cible à chaque fois que cela s'avère possible.

La Société prévoit d'effectuer 3 à 5 investissements par an au cours d'une période de quatre ans suivant la Première Clôture et se concentrera sur des investissements supplémentaires par la suite.

Toute proposition d'investissement sera examinée par le Comité d'Investissement préalablement à la prise de décision d'investissement ou de désinvestissement par l'Associé Commandité.

#### *Financement et réalisation de valeurs*

La Société visera à financer les Sociétés Cibles par la création de structures de capitaux qui protègent le capital investi dans la mesure du possible. Le groupe de co-investissement entrera en règle générale en relation avec un nombre d'intermédiaires financiers afin de fournir des sources alternatives de financement telles que le crédit-bail, l'affacturage, les dettes subordonnées et les dettes de rang inférieur en fonction des besoins. Une partie importante du financement nécessaire pour soutenir la croissance d'une Société Cible, y compris le financement d'equity, proviendra de telles sources externes.

Dans la plupart des cas, les sorties d'investissement doivent être réalisées par cession.

#### *Limites d'emprunts*

La Société n'a pas l'intention de solliciter des emprunts et, en toute circonstance, ne contractera pas d'emprunts, pour son propre compte, d'un montant supérieur à 10 pour cent des Engagements Cumulés. En outre, les emprunts doivent être limités à des emprunts à court terme et à des emprunts-relais.

#### *Exposition au risque de change*

La Société investira principalement en Europe et, dans une moindre mesure, aux Etats-Unis. Elle n'a pas l'intention de couvrir son exposition au risque de change sur ses investissements.

#### *Autres investissements*

La Société n'acquerra ni ne réalisera des transactions sur des produits dérivés, si ce n'est pour les besoins de couvrir sa position contre des risques de taux d'intérêts et des taux de change.

La Société a l'intention de détenir ses liquidités en euros. En temps normal, la Société ne détiendra pas de liquidités supérieures à ce qui est suffisant pour couvrir ses dépenses et fournir la flexibilité pour effectuer des investissements. Dans l'attente d'investissements futurs, la Société peut détenir ses liquidités sous forme de titres publics et d'obligations de société telles que les billets de trésorerie, certificats de dépôt, obligations à taux variable (les «floating rate notes» et les «variable rate notes»), acceptations bancaires, dépôts à terme, et les obligations d'Etat. La Société peut également investir à ces fins dans des fonds du marché monétaire.

**Art. 8. Capital.** Le capital de la Société est représenté par trois Classes de Parts Sociales:

- une «Part Sociale de l'Associé Commandité» d'une valeur nominale de € 10,- laquelle a été souscrite par l'Associé Commandité en sa qualité d'Associé Commandité de la Société,

- les «Parts Sociales de Participation», une classe spéciale de parts sociales bénéficiaires, sans droit de vote et d'une valeur nominale de € 1,- chacune et dont chacune a été souscrite lors de la constitution de la Société et lesquelles ont été intégralement libérées et confèrent des droits de distribution spécifiques (tels que décrits dans les présents Statuts et dans le Mémoire), et

- les «Parts Sociales Ordinaires», une classe ordinaire de Parts Sociales d'une valeur nominale de € 50.000,- chacune, lesquelles seront souscrites par d'autres Associés Commanditaires et partiellement libérées et confèrent des droits de distribution décrits dans les présents Statuts et dans le Mémoire.

La Part Sociale de l'Associé Commandité et les Parts Sociales de Participation ont été émises lors de la constitution de la Société. Il n'y aura pas d'émission d'autres Parts Sociales de l'Associé Commandité ou d'autres Parts Sociales de Participation.

La Part Sociale de l'Associé Commandité et chaque Part Sociale Ordinaire confèrent le droit d'un vote par Part Sociale à chaque assemblée des Associés tandis que les Parts Sociales de Participation ne confèrent aucun droit de vote. Une décision affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts ne peut être prise valablement qu'avec le vote favorable du détenteur de la Part Sociale de l'Associé Commandité.

La Société a été constituée avec un capital d'apport de € 90,- divisé en une Part Sociale d'Associé Commandité et 80 Parts Sociales de Participation, toutes entièrement libérées.

Le capital souscrit minimum de la Société, lequel doit être atteint dans les 12 mois suivant la date à laquelle la Société a reçu l'autorisation d'agir en tant que SICAR sous l'empire de la loi luxembourgeoise, s'élève à € 1.000.000,- conformément à l'article 4 de la Loi SICAR. L'engagement minimal de chaque Investisseur individuel s'élève à € 250.000,- et les Investisseurs institutionnels doivent souscrire un montant minimal de € 1.000.000,-.

Sous réserve de l'assentiment de l'assemblée générale des Associés et conformément à l'Article 9 (h) et à l'Article 25 ci-après et aux stipulations du Mémoire, l'Associé Commandité est autorisé à émettre jusqu'à concurrence de 1.000 Parts Sociales Ordinaires.

#### **Art. 9. Parts Sociales.**

(a) L'émission de Parts Sociales Ordinaires et de Parts Sociales de Participation est réservée aux Investisseurs Institutionnels, aux Investisseurs Professionnels et aux Investisseurs Avertis au sens de la Loi SICAR (les Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et les Investisseurs Avertis ci-après collectivement dénommés «Investisseurs Eligibles»). Cette restriction ne s'applique pas à l'Associé Commandité, lequel peut détenir une Part Sociale de l'Associé Commandité et des Parts Sociales de Participation sans rentrer dans une de ces catégories.

(b) Les Parts Sociales sont toutes émises sous forme de Parts Sociales nominatives.

L'inscription du nom de l'Associé au registre des Parts Sociales (ci-après «le Registre») atteste son droit de propriété sur ces Parts Sociales. Les certificats de Parts Sociales peuvent être émis à la discrétion de l'Associé Commandité et doivent être signés par l'Associé Commandité. Cette signature peut être effectuée sous forme manuscrite, imprimée ou par télécopie. Si des certificats de Parts Sociales sont émis et qu'un Associé souhaite que plus d'un certificat de Part Sociale soit émis pour ses Parts Sociales, le coût de tels certificats supplémentaires sera mis à la charge dudit Associé.

Toutes les Parts Sociales émises de la Société doivent être inscrites au Registre, lequel doit être conservé par l'Associé Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées par l'Associé Commandité. Le Registre doit contenir le nom de chaque Associé, son domicile, siège social ou domicile élu, le nombre et la classe de la Part Sociale/des Parts Sociales qu'il détient, le montant payé pour chacune de ces Parts Sociales et les références bancaires. Sauf si elle reçoit un avis contraire, la Société est en droit de considérer que les renseignements qui figurent dans le Registre sont exacts et à jour, et en particulier elle peut utiliser les adresses enregistrées pour envoyer des avis et des informations et les références bancaires pour effectuer des paiements.

(c) Le Transfert de Parts Sociales doit être effectué par une transcription du transfert au Registre et sous réserve de l'assentiment des Associés lors d'une assemblée générale ainsi que du consentement de l'Associé Commandité conformément aux stipulations contenues à l'Article 10 ci-après.

(d) Lorsqu'un Associé peut justifier à la Société que son certificat de Part Sociale a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions que la Société déterminera conformément aux dispositions de la loi applicable. Lors de l'émission du nouveau certificat de Part Sociale sur lequel sera inscrit qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat de Parts Sociales original à la place duquel le nouveau certificat a été émis sera frappé de nullité. Les certificats de Part Sociale endommagés peuvent être échangés par des nouveaux sur ordre de la Société. Les certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut à son gré mettre à charge des Associés le coût d'un duplicata ou du nouveau certificat de Part Sociale et toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'enregistrement au Registre ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(e) La Part Sociale de l'Associé Commandité et chaque Part Sociale Ordinaire confère le droit d'un vote à chaque assemblée des Associés.

(f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Si une Part Sociale ou plusieurs Parts Sociales sont des Parts Sociales en copropriété ou si la propriété d'une telle Part Sociale ou de telles Parts Sociales est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette Part Sociale /ces Parts Sociales doivent désigner conjointement une personne pour représenter la Part Sociale/les Parts Sociales à l'égard de la Société. À défaut de nommer un tel représentant, tous les droits attachés à la Part Sociale/aux Parts Sociales sont suspendus.

(g) Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires sera tenu de signer un contrat de souscription et de s'engager irrévocablement à souscrire le nombre de Parts Sociales et d'effectuer le premier paiement et tous les paiements ultérieurs correspondant à l'intégralité du montant engagé. Après le premier tirage, le montant additionnel engagé sera tiré par tranches en fonction des besoins par le biais d'un avis qui doit préciser (i) la date de paiement, (ii) la répartition du montant tiré en montant investi, frais et coûts divers, (iii) l'information sur la Société Cible, et (iv) le montant et la ventilation de la prime compensatrice («equalization premium»), le cas échéant.

(h) Les Statuts autorisent l'assemblée générale des Associés à augmenter le capital de la Société par la majorité simple des droits de vote présents ou représentés à l'assemblée, sous réserve de l'assentiment de l'Associé Commandité.

**Art. 10. Transfert de Parts Sociales.** Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être transférées ou cédées à un associé ou à une société affiliée de l'Associé à condition que le cessionnaire soit un Investisseur Éligible et que l'Associé Commandité ait donné son consentement. Par ailleurs, les Parts Sociales Ordinaires ne peuvent être mises en gage, transférées ou cédées qu'avec l'assentiment préalable des Associés lors d'une assemblée générale. La décision nécessitera un vote à la majorité simple des Parts Sociales présentes ou représentées ainsi que le consentement de l'Associé Commandité. Tout transfert ou cession de Parts Sociales Ordinaires est subordonné à la pleine acceptation par l'acquéreur ou le cessionnaire desdites Parts Sociales Ordinaires par écrit et préalablement au transfert ou à la cession, de toutes les obligations en cours que le vendeur a assumé en vertu du contrat de souscription qu'il a conclu.

Les Parts Sociales de Participation ne peuvent être transférées, mises en gage ou cédées que sous réserve des conditions applicables au transfert, à la mise en gage ou à la cession des Parts Sociales Ordinaires.

**Art. 11. Emission de Parts Sociales.** Les Investisseurs sont autorisés à s'engager à souscrire des Parts Sociales Ordinaires à partir de la date de constitution de la Société jusqu'à une date déterminée (la «Première Clôture»), laquelle sera la moins avancée des deux dates suivantes (i) le 30 avril 2008 ou (ii) la date à laquelle les Engagements Cumulés auront atteint le montant de € 10.000.000,- (la «Période d'Emission Initiale»).

Les Investisseurs dont les Engagements ont été acceptés pour la Première Clôture (les «Investisseurs Initiaux») doivent souscrire le nombre de Parts Sociales Ordinaires correspondant à leurs Engagements totaux respectifs. Le pourcentage de l'Engagement total à payer pour la Première Clôture ainsi que l'information de l'utilisation prévue des fonds doit être communiqués aux Investisseurs Initiaux par l'Associé Commandité 14 jours avant la Première Clôture et ne doit dépasser 20% de l'Engagement total. Sur la base d'une décision de l'assemblée générale des Associés, les Parts Sociales Ordinaires seront émises partiellement libérées avec une valeur nominale de € 50.000,- par Part Sociale aux Investisseurs Initiaux lesquels doivent avoir payé la valeur libérée de leurs Parts Sociales Ordinaires dans les 14 jours suivant la notification de la Première Clôture.

L'Associé Commandité, le Conseiller et/ou ses associés (lesquels doivent comprendre des membres de leurs équipes de gestion respectives) doivent souscrire un minimum de 40 Parts Sociales Ordinaires lors de ou avant la Première Clôture, étant entendu que l'Associé Commandité et le Conseiller ont convenu de maintenir à tout moment un investissement substantiel dans la Société au cours de l'existence de la Société et correspondant à au moins 1% de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société.

Après la Première Clôture, des Engagements à souscrire des Parts Sociales Ordinaires seront acceptés de la part des Investisseurs Initiaux et de la part d'autres investisseurs lors de clôtures ultérieures («Clôtures Ultérieures») tels que déterminées par l'Associé Commandité au cours d'une période de neuf mois qui s'achève à la dernière journée de la Dernière Clôture à moins qu'elle ne soit prolongée pour une période d'une durée maximale de trois mois par une décision de la majorité des Associés suite à une proposition de l'Associé Commandité. Les dates des Clôtures Ultérieures seront communiquées aux Investisseurs avec un préavis de 20 jours.

L'Associé Commandité peut organiser plusieurs Clôtures Ultérieures et accepter des Engagements Cumulés jusqu'à concurrence de € 50.000.000,-.

L'Associé Commandité peut décider à sa discrétion de reporter la date de toute Clôture sauf la Dernière Clôture; dans un tel cas, les Investisseurs seront informés de la date de Clôture modifiée.

Les Parts Sociales Ordinaires souscrites lors de Clôtures Ultérieures seront émises à un prix de € 50.000,- par Part Sociale, augmenté d'une prime correspondant à un intérêt d'un taux de 7% p.a. (l'«Intérêt d'Actualisation») sur la/les partie(s) de l'Engagement déjà tirée(s) de la part des Investisseurs Initiaux et calculée d'après la/les période(s) entre la/les date(s) de tirage précédente(s) et la date de la Clôture Ultérieure. En outre, les Investisseurs qui souscrivent des Parts Sociales Ordinaires lors d'une Clôture Ultérieures seront tenus de payer leur part proportionnée des frais de gestion, s'il y en a, payés par les premiers Investisseurs avant la Clôture Ultérieure. L'Intérêt d'Actualisation et la part proportionnée des frais de gestion, s'il y en a, et les dépenses, ensemble avec la partie libérée des Parts Sociales Ordinaires doivent être entièrement payés préalablement à l'émission du nombre respectif de Parts Sociales Ordinaires à de tels Investisseurs. L'Intérêt d'Actualisation n'est pas à payer par les Investisseurs qui augmentent leur Engagement lors de Clôtures Ultérieures, à moins qu'ils n'augmentent de ce fait leur pourcentage des Engagements Cumulés.

À tout moment, les Investisseurs Publics ne doivent pas représenter plus de 50% des Engagements Cumulés.

Afin de souscrire des Parts Sociales de la Société, des investisseurs potentiels doivent compléter le contrat de souscription (le «Contrat de Souscription»).

Le Contrat de Souscription inclut, entre autres, la communication d'informations nécessaires pour le respect des règles relatives au blanchiment d'argent ainsi que la déclaration que l'investisseur potentiel satisfait aux critères d'Investisseur Éligible.

Les Investisseurs soumis à la loi modifiée «United States Employee Retirement Income Security Act of 1974», (la loi «ERISA») seront tenus de faire des déclarations quant à leur conformité avec la loi ERISA (cf. les «Réflexions sur l'Impôt et la loi ERISA»). Les Investisseurs résidant aux Etats-Unis seront également tenus de fournir des informations supplémentaires confirmant leur aptitude d'investir en conformité avec la loi des Etats-Unis.

La Période d'Engagement s'étendra de la Première Clôture jusqu'à la moins avancée des deux dates suivantes:

- a) la date à laquelle les Engagements Cumulés auront été tirés et payés à la Société, ou
- b) la date à laquelle la liquidation de la Société sera terminée.

L'Associé Commandité mettra tout en oeuvre afin de compléter les investissements initiaux de la Société dans les Sociétés Cibles au cours de la Période d'Investissement, c.-à-d. dans les quatre ans après la Première Clôture; une prolongation d'un an supplémentaire nécessite l'assentiment par la majorité de 75% des Associés présents ou représentés lors d'une assemblée générale. Au cours de la Période d'Investissement la Société effectuera également un nombre d'investissements supplémentaires, de sorte qu'une large proportion des Engagements aura été tirée à la fin de la Période d'Investissement. Toutefois, un montant résiduel des Engagements ne sera tiré que lors d'une étape ultérieure, afin de permettre en particulier à la Société de participer à des négociations de financement ultérieur dans des Sociétés Cibles choisies.

L'Engagement minimal par Investisseur individuel s'élèvera à € 250.000,-, correspondant à la souscription d'un minimum de 5 Parts Sociales Ordinaires, sous réserve cependant du droit de l'Associé Commandité de refuser toute offre de la part d'un Investisseur pour une raison quelconque ou d'accepter des souscriptions de montants inférieurs.

L'Engagement minimal par Investisseur institutionnel s'élèvera à € 1.000.000,-, correspondant à la souscription d'un minimum de 20 Parts Sociales Ordinaires, sous réserve cependant du droit de l'Associé Commandité de refuser toute offre de la part d'un Investisseur institutionnel pour une raison quelconque ou d'accepter des souscriptions de montants inférieurs. À la suite de tout manquement de la part d'un investisseur à payer un montant appelé du solde de la portion impayée de Parts Sociales Ordinaires dans une période de grâce de 30 jours suivant la date d'échéance du paiement d'un tel appel l'investisseur deviendra un investisseur défaillant (l'«Investisseur Défaillant») et sa/ses Part(s) Sociale(s) deviendra/deviendront une/des Part(s) Sociale(s) impayée(s) (les «Parts Sociales Impayées»). Une pénalité de dix (10) pour cent par an (les «Intérêts Moratoires») sera payable sur les montants en souffrance et toutes les distributions aux Parts Sociales de l'Investisseur seront retenues par la Société jusqu'au paiement des montants en souffrance, y compris la pénalité accumulée.

La Société peut tenter une action en justice pour contraindre l'Investisseur Défaillant à payer sa portion de l'Engagement appelé. Les droits de vote attachés aux Parts Sociales Impayées et les droits de dividende ou à distribution sont suspendus tant que le paiement n'est pas effectué. Lors de la liquidation de la Société et à condition que des recettes suffisantes soient disponibles, les Parts Sociales Impayées recevront un pourcentage du boni de liquidation correspondant à la partie libérée de ces Parts Sociales Impayées, moins les coûts d'administration et les coûts divers et les dépenses engagées par la Société du fait du défaut de paiement.

**Art. 12. Rachat de Parts Sociales.** La Société est de type fermé et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les Associés peuvent être refusées par la Société.

Sous réserve de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des Associés et à condition qu'il en résulte que l'actif net de la Société demeure au dessus du capital minimum prévu à l'article 4 de la Loi SICAR, la Société peut racheter des Parts Sociales chaque fois qu'il est considéré que le rachat est fait dans le meilleur intérêt de la Société. Toute réduction du capital de la Société sera subordonnée à l'assentiment des Associés lors d'une assemblée générale par une décision à la majorité simple des droits de vote présents ou représentés à l'assemblée, ainsi qu'à l'assentiment de l'Associé Commandité.

Les Parts Sociales peuvent être rachetées proportionnellement à la participation au capital des Associés existants conformément aux principes énoncés dans les présents Statuts, par exemple (i) afin de distribuer aux Associés lors de la cession d'un investissement le produit net d'un tel désinvestissement, (ii) si la valeur des actifs de la Société s'est réduite à un montant que l'Associé Commandité a fixé comme étant en-dessous du niveau minimal nécessaire pour exploiter la Société d'une manière économiquement efficiente, ou (iii) si un changement défavorable de la situation économique ou politique s'est produit.

La Société ne doit pas procéder à des distributions, ni par le biais d'une distribution de dividendes ni par le biais d'un rachat de Parts Sociales, au cas où, suite à une telle distribution, l'actif net de la Société tomberait en-dessous du capital minimal prévu à l'article 4 de la Loi SICAR.

Le rachat de Parts Sociales Ordinaires peut être obligatoire si un Associé perd sa qualité d'Investisseur Éligible ou s'il est constaté qu'il n'a pas cette qualité.

La Société sera en droit, si l'Associé Commandité le décide et l'Associé en convient, de payer le prix de rachat en espèces en attribuant à l'Associé des investissements du portefeuille des actifs de la Société d'un montant égal à la valeur des Parts Sociales à racheter. La nature et le type des actifs à transférer dans un tel cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans préjudice aux intérêts des autres Associés de la Société, et l'évaluation doit être confirmée par un rapport spécial de l'auditeur de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par cessionnaire.

**Art. 13. Conversion de Parts Sociales.** La conversion de Parts Sociales d'une Classe dans une autre n'est pas autorisée.

**Art. 14. Détermination de la Valeur Nette de l'Inventaire.** La valeur nette de l'inventaire de chaque Classe (la «Valeur Nette de l'Inventaire») doit être déterminée sous la responsabilité de l'Associé Commandité dans la monnaie de référence de la Société, l'euro, à chaque jour d'Evaluation.

La Société calculera la Valeur Nette de l'Inventaire par Part Sociale en déduisant de la valeur du portefeuille total et des droits à distribution lors d'une Évaluation donnée le passif existant à ce Jour d'Évaluation et en divisant le résultat par le nombre total des Parts Sociales en circulation à ce Jour d'Évaluation.

La valeur des actifs de la Société sera déterminée en stricte conformité avec les directives EVCA en vigueur. À des seules fins d'illustration et sous réserve des directives EVCA qui prévaleront en cas de différence, l'Évaluation est basée sur les règles suivantes:

- La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités et non encore reçus sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à l'Associé Commandité en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

- Toutes valeurs mobilières et tous instruments du marché monétaire négociés ou cotés en bourse ou sur un autre marché organisé sont évalués sur base du dernier prix disponible, à moins que celui-ci ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de tels actifs sera déterminée sur la base de leur valeur de réalisation prévisible que l'Associé Commandité estimera avec bonne foi;

- Les investissements dans des titres de private equity autres que les valeurs mobilières mentionnées ci-dessus seront évaluées par l'Associé Commandité qui prendra en considération les directives et principes pour l'évaluation des sociétés de portefeuilles établis par l'EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATION (EVCA) alors en vigueur;

- La valeur de tout autre actif de la Société sera déterminée au cours des douze (12) mois sur la base de leur prix d'acquisition y compris tous coûts, frais et dépenses liés à cette acquisition. Après cette période de 12 mois ou si le prix d'acquisition n'est pas représentatif, la valeur de tout autre actif de la Société sera déterminée sur la base de leur prix de vente raisonnablement prévisible et déterminé de manière prudentielle et avec bonne foi.

La Valeur Nette de l'Inventaire par Part Sociale calculée chaque Jour d'Évaluation sera à la disposition des Associés gratuitement au siège social de la Société.

**Art. 15. Suspension temporaire de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.** L'Associé Commandité peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire:

- a) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle des ses actifs;

- b) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service;

- c) lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour compte de la Société;

- d) lorsque pour une raison quelconque la valeur d'un investissement de la Société ne peut pas être déterminée avec rapidité et exactitude.

La suspension de la Valeur Nette d'inventaire sera communiquée par tous les moyens appropriés, à moins que l'Associé Commandité ne considère une telle communication dépourvue d'utilité étant donné la brièveté de la période de suspension.

**Art. 16. Associé Commandité.** Les gérants de l'Associé Commandité sont Dr. Neil Sunderland et M. Oliver Jung. Un troisième gérant pourrait être nommé par l'assemblée générale des Associés. L'Associé Commandité évaluera et prendra toutes les décisions d'investissements et de désinvestissement pour compte de la Société en sus de ses fonctions de responsable de la gestion de la Société et de la politique générale.

Sauf disposition différente dans les Statuts, l'Associé Commandité détiendra tous les droits et pouvoirs nécessaires pour la gestion de la Société ou appropriés à celle-ci, lesquels incluront les suivants à titre d'illustration, sans y être limité:

- D'engager toutes les dépenses que l'Associé Commandité considère nécessaires ou utiles pour la conduite des affaires de la Société;

- D'initier, négocier et conclure, modifier et signer et délivrer les documents, contrats, accords, certificats et instruments que l'Associé Commandité jugera nécessaires ou utiles pour les affaires et activités d'investissement de la Société, y compris un Contrat de Gestion et un Contrat de Conseil en Investissement;

- D'ouvrir, maintenir et gérer des comptes bancaires et de courtage pour la Société auprès des banques et maisons de courtage que l'Associé Commandité déterminera appropriés pour la gestion de la Société et ses activités, en plus du Dépositaire;

- De s'assurer les services de comptables, avocats, courtiers et autres professionnels pour compte de la Société en tant que de besoin;

- De payer au moyen des actifs de la Société toute dette et obligation contractée par la Société et d'être indemnisé au moyen des actifs de la Société de tout coût et toute responsabilité engagés par l'Associé Commandité et résultant d'une action en justice intentée par un tiers contre l'Associé Commandité par rapport à une action entreprise de bonne foi par l'Associé Commandité dans l'intérêt de la Société;

- D'engager toute activité conforme au droit et d'exécuter ou faire exécuter de telles activités ou contrats que l'Associé Commandité pourrait juger nécessaire ou utile dans le cadre de la réalisation des objectifs déclarés de la Société;

- D'entreprendre toute autre action au nom et pour le compte de la Société que l'Associé Commandité peut juger nécessaire ou utile pour la gestion des affaires de la Société;

- De rendre compte tous les trimestres (sur une base non auditée) par lettre et/ou message électronique aux Associés en exposant de manière détaillée les développements au sein de la Société et dans son portefeuille, et d'envoyer tous les ans aux Associés dans les 90 jours de la fin de chaque exercice de la Société les comptes complets non audités de la Société, préparés conformément aux Standards Internationaux de la Comptabilité, suivis dans les trois mois d'un rapport de l'auditeur sur ces comptes. L'établissement des états financiers doit être effectué en conformité avec les directives de l'EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATION (EVCA) en vigueur.

L'Associé Commandité ne recevra pas d'honoraires pour les services de gestion prestés à la Société mais il peut participer aux distributions effectuées par la Société envers les Associés en sa qualité de détenteur de Parts Sociales de Participation ou Ordinaires.

Tout changement de contrôle sur l'Associé Commandité nécessite le consentement du Comité Consultatif.

La Société est dépendante des services, de l'expérience et des contacts personnels des gérants de l'Associé Commandité et du Conseiller ainsi que des «Venture Partners» et des membres du Comité d'Investissement. Le programme d'investissement de la Société tel qu'il est envisagé à l'heure actuelle sera développé en grande partie à travers de l'expertise et des contacts du Conseiller. La perte des services d'Hommes Clefs serait préjudiciable aux Investissements et pourrait déclencher un événement de dissolution de la Société tel que décrit en détail ci-dessus. Des arrangements contractuels entre Dr. Neil Sunderland et M. Oliver Jung d'une part et la Société et son Associé Commandité d'autre part ont été convenus afin d'assurer que pendant toute la Période d'Investissement Dr. Neil Sunderland et M. Oliver Jung (chacun étant un «Homme Clef») consacreront la majorité de leur temps professionnel et de leurs efforts à l'exercice de leurs fonction et responsabilités envers la Société. Conformément auxdits arrangements contractuels, chaque Homme Clef est autorisé après la Période d'Investissement à intervenir dans la structuration, le lancement ou la gestion d'autres organismes de placement collectif, y compris ceux ayant des objets sociaux essentiellement les mêmes que ceux de la Société. Après la Période d'Investissement ou après que la Société aura engagé contractuellement au moins 75% des Engagements Cumulés dans des investissements dans des Sociétés du Portefeuille, le temps de travail de chaque Homme Clef au profit de la Société pourra être réduit, à condition qu'à tout moment des ressources suffisantes soient disponibles au sein de l'Associé Commandité pour gérer la Société de façon adéquate.

En cas de démission, d'incapacité ou d'absence prolongée d'un Homme Clef au cours de l'existence de la Société, l'Associé Commandité doit suspendre toutes les activités d'investissement qui ne sont pas encore engagées dans une forme juridiquement contraignante ainsi que toute nouvelle activité de désinvestissement de la Société et uniquement assurer la gestion quotidienne de la Société, prendre en charge les activités de désinvestissement déjà commencées et toutes les obligations existantes de la Société jusqu'à ce qu'un successeur qualifié pour l'Homme Clef sortant soit trouvé. Si un tel Homme Clef n'est pas remplacé avec l'assentiment du Comité Consultatif dans les six (6) mois du départ de l'Homme Clef, les Investisseurs représentant au moins 10% du capital de la Société peuvent décider de convoquer une assemblée générale extraordinaire des Associés afin de liquider la Société. En outre, les Investisseurs seront en droit de remplacer l'Associé Commandité conformément à la procédure décrite dans la section «Remplacement de l'Associé Commandité». Si les Investisseurs décident de ne pas remplacer l'Associé Commandité, celui-ci sera autorisé à continuer la gestion de la Société et à effectuer les investissements pour la Société.

**Art. 17. Comité d'Investissement.** L'Associé Commandité a établi un Comité d'Investissement interne (le «Comité d'Investissement») pour examiner tous les investissements et désinvestissements de la Société.

Le Comité d'Investissement comprend Dr. Neil Sunderland et M. Oliver Jung. Ils demandent notamment des conseils aux «venture partners», conseillers juridiques et conseillers en affaires de la Société et au Comité Consultatif. Les recommandations du Comité d'Investissement concernant des investissements particuliers doivent être prises à l'unanimité. Le Comité d'Investissement doit se réunir, si nécessaire et envoyer ses recommandations à la gestion de l'Associé Commandité pour la décision finale.

Le Comité d'Investissement doit distribuer des résumés de ses recommandations au Comité Consultatif.

**Art. 18. Comité Consultatif.** L'Associé Commandité établira un comité consultatif interne (le «Comité Consultatif») pour apporter son assistance à la gestion de l'Associé Commandité par rapport à certains aspects de la gestion des actifs de la Société. Le Comité Consultatif établira un rapport analytique annuel de la gestion de la Société et de la mise en oeuvre de sa stratégie d'investissement. Le Comité Consultatif recevra des renseignements sur les décisions d'investissement et de désinvestissement.

Le Comité Consultatif sera constitué de trois à cinq membres nommés par l'Associé Commandité. Chacun des deux Investisseurs ou groupe d'Investisseurs ayant effectué les Engagements les plus importants aura un siège de droit au Comité Consultatif. Ces trois membres recommanderont à l'Associé Commandité la nomination d'un ou deux membres supplémentaires.

Le Comité Consultatif doit toujours être informé et intervenir dans tous les cas dans lesquels l'Associé Commandité, le Conseiller ou tout membre de la gestion de ceux-ci pourraient avoir un conflit d'intérêts. Le Comité Consultatif doit

également formuler des avis sur les Associés Défaillants et sur le remplacement, si nécessaire, de l'Agent Administratif et Domiciliataire, du Dépositaire, de l'Agent de Registre et de Transfert et/ou de l'Auditeur de la Société.

Le Comité Consultatif est un organe consultatif et ne doit pas prendre des décisions d'investissement ou de désinvestissement pour compte de l'Associé Commandité.

**Art. 19. Pouvoir de Signature.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la/les signature(s) de l'Associé Commandité ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) investie(s) expressément d'un tel pouvoir par l'Associé Commandité.

**Art. 20. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourrait conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou viciés par le fait que l'Associé Commandité ou un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de l'Associé Commandité aurai(en)t un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il(s) en serai(en)t gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé dans telle autre société ou entreprise.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité occupant un poste de gérant, associé, fondé de pouvoir ou d'employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société conclura un contrat ou avec laquelle elle entrera autrement en relation d'affaires ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec tel contrat ou telle affaire.

Les investisseurs potentiels devraient prendre note du fait que l'Associé Commandité, le Conseiller, le Dépositaire et éventuellement d'autres parties peuvent être concernés par divers conflits d'intérêts dans leurs relations avec la Société. Les réflexions suivantes sont faites sur une base non exhaustive.

L'Associé Commandité agira dans le meilleur intérêt de la Société.

Dans l'exécution de sa fonction de dépositaire, le Dépositaire doit agir uniquement dans l'intérêt des Associés.

Afin d'éviter des conflits d'intérêts, l'Associé Commandité, le Conseiller et sa direction s'engagent à ce que:

(1) le Conseiller ne conseille et/ou gère d'autres comptes ayant une stratégie d'investissement similaire, à l'exception des sociétés de personnes SCHIRM PRIVATE EQUITY LP et SCHIRM PRIVATE EQUITY BETEILIGUNGS GmbH & Co KG. Ces deux sociétés de personnes ont un taux d'investissement supérieur à 90%. Les investissements parviennent à maturité et les ventes d'actifs ont déjà commencé.

(2) l'Associé Commandité et le Conseiller aient convenu qu'ils ne participent pas, sans l'accord exprès et préalable de la majorité des Associés et du Comité Consultatif, dans la création, la collecte de fonds ou la gestion d'autres organismes de placement collectif avant la moins avancée des deux dates suivantes (i), la fin de la Période d'Investissement ou (ii) la date à laquelle au moins 75% des Engagements Cumulés auront été financés auprès de la Société et investis dans des Sociétés du Portefeuille. D'ici là, le Conseiller présentera toutes les occasions d'investissement utiles à l'Associé Commandité pour le seul bénéfice de la Société.

(3) la Société n'investisse pas dans des entreprises dans lesquelles les sociétés SCHIRM PRIVATE EQUITY LP et SCHIRM PRIVATE EQUITY BETEILIGUNGS GmbH & Co KG ont déjà investi.

(4) la Société n'investisse pas sans l'accord du Comité Consultatif dans des entreprises dans lesquelles le Conseiller ou ses associés, y compris les «Venture Partners» ont déjà investi.

(5) le Conseiller, ses administrateurs et ses associés, à l'exception des «Venture Partners», effectuent des investissements exclusivement par le biais de la Société jusqu'à ce que celle-ci ait atteint un taux d'investissement d'au moins 80%, à moins que les investissements (i) ne soient inappropriés pour la Société (tel que ceci est défini dans sa stratégie d'investissement ou tel qu'il est décidé en consultation avec le Comité Consultatif, par exemple un montant inférieur à € 500.000,-), ou (ii) ne soient effectués dans des actions cotées.

Si l'Associé Commandité ou le Conseiller prennent conscience d'un conflit d'intérêts sérieux lors d'une transaction envisagée, l'Associé Commandité ou le Conseiller mettront tout en oeuvre pour régler ce conflit sur la base de conditions du marché avant l'exécution de cette transaction. Chaque cas de conflit d'intérêts doit être soumis au Comité Consultatif.

Tous les contrats et avenants («side letters») concernant tout aspect des affaires de la Société entre tout Investisseur et l'Associé Commandité doivent être divulgués aux autres Investisseurs.

Un Associé n'est pas tenu de divulguer à la Société ou de mettre à la disposition de celle-ci des opportunités d'investissement qu'elle peut poursuivre pour son propre compte ou en qualité d'Associé ou de dirigeant ou de conseiller de tout autre organisme de placement collectif, y compris des occasions d'investissement appropriées pour la Société ou examinées par celle-ci. Un Associé n'est pas non plus appelé à divulguer à la Société ou de mettre à la disposition de celle-ci lesdites occasions d'investissement.

Tout Investisseur ayant un conflit d'intérêts potentiel, direct et personnel par rapport à une question spécifique soumise à l'assentiment de l'assemblée générale des Associés doit divulguer son conflit d'intérêts et s'abstenir de voter sur le/les point(s) y afférent(s) de l'ordre du jour. De même, tout représentant d'un tel investisseur ayant un conflit d'intérêts et qui est un membre du Comité Consultatif doit s'abstenir de prendre position ou de voter sur cette question.

Au cours de leurs activités professionnelles courantes, les Associés peuvent disposer ou obtenir des informations directement pertinentes pour les décisions d'investissement de la Société et de l'Associé Commandité. Un tel Associé n'est pas tenu de divulguer ces informations à des tiers, à la Société ou à l'Associé Commandité. Un tel Associé n'est pas non plus appelé à divulguer ces informations à des tiers, à la Société ou à l'Associé Commandité.

L'ensemble des transactions financières de la Société sera soumis à un audit annuel établi par une entreprise d'audit internationalement reconnue qui sera chargée d'examiner toutes les transactions de la Société et des Sociétés du Portefeuille concernant une ou plusieurs sociétés liées. Toutes ces transactions seront divulguées dans les comptes audités de la Société.

**Art. 21. Révocation / Remplacement de l'Associé Commandité, Conséquences concernant le Contrat de Conseil en Investissement.** L'Associé Commandité ne peut être révoqué par la Société et remplacé par un autre Associé Commandité, sauf (i) en cas de violation substantielle des Statuts, négligence grave, fraude ou faute intentionnelle, ou (ii) par une décision de l'assemblée générale des Associés tel que ceci est décrit ci-après.

La révocation conformément au point (i) ci-devant qui produira ses effets immédiatement nécessite une décision de l'assemblée générale des Associés avec une majorité de 60% des votes présents ou représentés à telle assemblée (le scénario dit de «bad leaver», littéralement «mauvais partant»). La révocation conformément au point (ii) ci-devant nécessite une décision de l'assemblée générale des Associés avec une majorité de 75% des votes présents ou représentés à telle assemblée (le scénario dit de «good leaver», littéralement «bon partant»). Une telle assemblée générale des Associés peut être tenue à tout moment et convoquée par l'Associé Commandité sur demande des Associés représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Les décisions seront prises valablement sans l'assentiment de l'Associé Commandité puisque ni l'Associé Commandité, ni une personne ou une entité ayant un intérêt personnel et/ou financier dans le capital de l'Associé Commandité ou du Conseiller, ni les membres du conseil de gérance de l'Associé Commandité ou du Conseiller ne jouissent d'un droit de vote.

Au cas où le Conseiller serait révoqué à la suite de la révocation de l'Associé Commandité sur la base du scénario dit de «bad leaver» sous point (i) ci-devant, le Conseiller n'aura pas droit à une indemnité de révocation hormis les honoraires de conseil déjà payés à la date d'effet de la révocation. Si le Conseiller est révoqué à la suite de la révocation de l'Associé Commandité sur la base du scénario dit de «good leaver» sous point (ii) ci-devant, une telle révocation immédiate confèrera le droit à une indemnité équivalente à 12 mois d'honoraires de conseil calculés sur la base de l'exercice de la Société immédiatement précédent à l'exercice au cours duquel cette révocation a lieu.

En cas de révocation, l'Associé Commandité fera en sorte que la Part Sociale de l'Associé Commandité détenue par lui au moment de la révocation soit immédiatement transférée à l'associé commandité succédant, lequel doit être nommé pour la gestion de la Société et doit signer tous les actes, contrats et instruments, et en général faire tout ce qui pourrait être nécessaire pour mettre en oeuvre le transfert.

Les arrangements contractuels avec le Conseiller conclus par l'Associé Commandité pour compte de la Société prévoient que le Contrat de Conseil en Investissement peut être résilié à tout moment par la Société moyennant une lettre recommandée adressée au Conseiller avec accusé de réception. Cette résiliation prendra effet à la réception de la lettre lorsque (a) l'Associé Commandité serait révoqué conformément aux stipulations ci-devant ou (b) le Conseiller deviendrait insolvable, incapable de faire face à ses dettes à leurs échéances ou ferait l'objet d'une procédure de liquidation volontaire ou forcée.

Après la décision de l'assemblée générale des Associés de révoquer l'Associé Commandité, les Parts Sociales de Participation émises seront traitées de manière suivante:

a) au cas où l'Associé Commandité serait révoqué selon le scénario dit de «bad leaver», la Société sera en droit de racheter toutes les Parts Sociales de Participation à un prix égal au prix de souscription payé lors de la souscription de telles Parts Sociales de Participation (cf. Article 8 ci-dessus) ou de transférer un tel droit de rachat (au même prix de rachat) à l'associé commandité remplaçant, et toutes les Parts Sociales de Participation seront transférées à la Société ou à l'associé commandité remplaçant, le cas échéant, et ce transfert sera enregistré au Registre de la Société avec effet à la date à laquelle la Société a été notifiée d'un tel rachat;

b) au cas où l'Associé Commandité serait remplacé selon le scénario dit de «good leaver», la Société sera en droit de racheter un nombre de Parts Sociales de Participation à un prix égal au prix de souscription payé lequel couvre le Dividende Spécial qui ne sera pas encore acquis, conformément au dispositif d'acquisition suivant: 60% du Dividende Spécial seront acquis pro rata temporis au cours de la Période d'Investissement, les 40% restants du Dividende Spécial seront acquis pro rata temporis après. Par conséquent, le nombre de Parts Sociales de Participation (et des fractions de celui-ci) dépend de la date de rachat et sera calculé sur la base du Dividende Spécial acquis à ce moment-là (par exemple 30% du Dividende Spécial seront acquis après l'écoulement de la moitié de la Période d'Investissement et dès lors 70% des Parts Sociales de Participation seront disponibles au rachat par la Société; 60% du Dividende Spécial seront acquis à la fin de la Période d'Investissement et dès lors 40% des Parts Sociales de Participation seront soumises au droit de rachat de la Société; 80% du Dividende Spécial seront acquis à l'écoulement de la Période d'Investissement et de la moitié de la durée restante d'existence de la Société et dès lors 20% des Parts Sociales de Participation seront soumises au droit de rachat de la Société). La Société peut transférer ce droit de rachat à l'associé commandité remplaçant, et si le droit de rachat est exercé par l'associé commandité remplaçant, des Parts Sociales de Participation seront transférées à l'associé commandité remplaçant et ce transfert sera enregistré au Registre des Associés de la Société avec effet à la date à laquelle la Société est notifiée du rachat des Parts Sociales de Participation par l'associé commandité remplaçant.

**Art. 22. Dépositaire.** La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque luxembourgeoise (le «Dépositaire») qui satisfait aux conditions de la Loi SICAR.

Le Dépositaire sera responsable de la surveillance des actifs de la Société ainsi que de la garde des actifs confiés à lui. En outre, il doit (a) veiller à ce que le produit de la souscription lui soit remis dans les délais prévus par les documents constitutifs de la Société, (b) veiller à ce que dans les transactions portant sur les actifs de la Société la contrepartie lui soit remis dans les délais d'usage et (c) veiller à ce que les recettes de la Société soient affectés conformément aux présents Statuts et aux autres documents constitutifs de la Société.

Conformément aux pratiques bancaires usuelles, le Dépositaire peut nommer des correspondants lesquels seront choisis dans ce cas sous sa responsabilité avec un soin professionnel et avec bonne foi parmi les prestataires de services professionnels dûment autorisés à exercer leurs fonctions dans les juridictions concernées.

Si le Dépositaire souhaite mettre fin à ses fonctions, la Société doit faire de son mieux pour lui trouver un remplaçant dans les deux mois suivant la date effective de ce départ. Dans l'attente du remplacement du Dépositaire, qui doit intervenir dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures à la bonne conservation des intérêts des Associés de la Société.

La Société peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais doit maintenir le Dépositaire en place jusqu'à la nomination d'un dépositaire remplaçant chargé de prendre la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prendront fin respectivement:

a) dans le cas d'un retrait de la propre initiative du Dépositaire ou d'une révocation par la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures à la bonne conservation des intérêts des Associés de la Société;

b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;

c) lorsque l'Autorité Luxembourgeoise de Surveillance retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

**Art. 23. Agent Administratif et Domiciliaire.** SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. («SGG») sera nommée en qualité d'agent administratif de la Société (l'«Agent Administratif») en vertu d'un Contrat d'Agent Domiciliaire, Administratif et de Calcul et d'un Contrat d'Agent de Registre et de Transfert. Ces contrats seront conclus pour une période illimitée et seront résiliés par chaque partie par un préavis écrit de trois mois.

SGG est une «société anonyme» constituée sous les lois du Luxembourg. En tant que professionnel du secteur financier, SGG est sous le contrôle de l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier conformément à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

En sa qualité d'Agent Domiciliaire, Administratif et de Calcul, SGG sera sous le contrôle et l'examen de l'Associé Commandité. SGG sera responsable du traitement et du calcul de la valeur nette d'inventaire des Parts Sociales, de la tenue à jour des registres et d'autres fonctions administratives telles que la comptabilité de la Société. SGG est également responsable de l'établissement des rapports annuels de la Société.

Les frais et charges de l'Agent Administratif seront supportés par la Société conformément à la pratique courante au Luxembourg.

**Art. 24. Agent de Registre et de Transfert.** SGG agira également en tant qu'agent de registre et de transfert de la Société (l'«Agent de Registre et de Transfert»). En vertu d'un Contrat d'Agent de Registre et de Transfert, l'Agent de Registre et de Transfert sera responsable de l'exécution de l'émission (l'enregistrement) et du rachat des Parts Sociales ainsi que des dispositions de règlement y afférentes. En outre, l'Agent de Registre et de Transfert sera responsable de veiller à ce que les Associés soient des Investisseurs Éligibles au sens de la Loi SICAR.

Les frais et charges de l'Agent de Registre et de Transfert seront supportés par la Société conformément à la pratique courante au Luxembourg.

Le Contrat d'Agent de Registre et de Transfert sera résilié soit par la Société, soit par l'Agent de Registre et de Transfert par un préavis écrit de trois mois.

**Art. 25. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale des Associés doit représenter l'ensemble des Associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier des actes relatifs aux opérations de la Société, à condition que toute résolution de l'assemblée générale des Associés modifiant les Statuts ou créant des droits ou obligations vis-à-vis de tiers doive être approuvée par l'Associé Commandité.

Toute résolution d'une assemblée des Associés aux termes de laquelle les Statuts sont modifiés doit être approuvée avec (i) un quorum de cinquante (50) pour cent des Parts Sociales en circulation présentes ou représentées, (ii) l'assentiment de la majorité d'au moins des deux tiers (2/3) des Associés présents ou représentés à l'assemblée, et (iii) le consentement de l'Associé Commandité. Toutefois et tel qu'il est prévu à l'article 9 ci-devant, l'assemblée générale des Associés peut décider d'augmenter le capital de la Société avec la majorité simple des droits de vote présents ou représentés à une telle assemblée, sous réserve de l'assentiment de l'Associé Commandité.

Chaque modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Classe doit être approuvée par une résolution de l'assemblée des Associés de la Société et d'une assemblée distincte des détenteurs de Parts Sociales de la Classe ou des Classes respectives concernées.

Les assemblées générales des Associés doivent être convoquées par l'Associé Commandité à chaque fois que celui-ci jugera une telle assemblée nécessaire. L'Associé Commandité doit obligatoirement convoquer une telle assemblée si des

Associés représentant plus de 10% des Parts Sociales en circulation le demandent à l'Associé Commandité. L'avis de convocation de l'Associé Commandité doit exposer l'ordre du jour et doit être envoyée à chaque Associé à l'adresse inscrite au Registre avec une copie au préalable envoyée par télécopieur et e-mail, lesquels doivent être reçus au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle doit être tenue le troisième mardi du mois d'octobre à 10h00 au siège social ou à tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée. Si ce jour est un jour férié ou un jour de fermeture des banques, l'assemblée générale annuelle doit être tenue le jour ouvré suivant. D'autres assemblées des Associés peuvent être tenues aux lieu et date précisés dans les avis de convocation respectifs. Si tous les Associés sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent être tenues sans avis de convocation.

Un Associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en donnant une procuration à l'Associé Commandité ou en donnant une procuration par écrit à une autre personne qui peut ne pas être un Associé et qui peut être le gérant de l'Associé Commandité.

#### **Art. 26. Frais et Dépenses.**

##### *Frais de gestion*

L'Associé Commandité ne recevra pas d'honoraires contractuels pour les services de gestion prestés à la Société mais peut détenir des Parts Sociales de Participation et ainsi recevoir des distributions effectuées par la Société aux Associés (cf. section «Politique de Distributions»). L'Associé Commandité sera responsable des coûts et dépenses liés à ses propres opérations. En particulier les honoraires d'intermédiation, coûts d'agents, etc. ne doivent pas être mis à la charge de la Société. Néanmoins, des défraiements raisonnables engagés par l'Associé Commandité au seul bénéfice de la Société seront pris en charge par la Société.

##### *Frais de conseil*

Le Conseiller recevra des honoraires trimestriels pour les services prestés à la Société, payables trimestriellement a posteriori et s'élevant à (i) 2,5% p.a. de la valeur nominale du nombre de Parts Sociales Ordinaires émises à la fin d'une telle période trimestrielle au cours de la Période d'Investissement; et (ii) par la suite, 2,5% de la portion des Engagements financés et investis dans des Sociétés du Portefeuille (à titre onéreux) moins les coûts des investissements (c.-à-d. la vente, la cession par d'autres moyens ou la passation par pertes et profits d'un investissement). Le Conseiller doit payer tous coûts et autres obligations financières contractées au titre de ses propres opérations au moyen de tels honoraires, tandis que des défraiements raisonnables et des dépenses engagées dans l'exécution de ses services pour la Société lui seront remboursés par la Société.

##### *Autres dépenses*

La Société sera responsable (a) de toutes dépenses relatives aux investissements engagés mis en oeuvre ou non mis en oeuvre, y compris des frais juridiques, honoraires d'audit et autres frais professionnels en conformité avec la pratique courante et déterminés sur base des conditions du marché; (b) des coûts associés avec des structures de sociétés établies à des fins de détenir des investissements spécifiques, par exemple des parts d'intérêts dans des sociétés de personnes, (c) des coûts de contrats non tenus survenus après que l'Associé Commandité a approuvé un investissement et/ou un accord de principe (term sheet) (sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité) a été soumis à une Société Cible potentielle; (d) de toutes dépenses engagées par rapport à l'acquisition, la détention, la vente ou la vente proposée d'une des investissements de la Société, y compris les droits et coûts d'enregistrement et autres taxes, frais ou autres droits au niveau d'Etat perçus auprès de la Société ou de ses filiales en relation avec cela; et (e) de tous frais juridiques et d'indemnisation en relation avec les investissements ou affaires de la Société.

La Société supportera également ses frais d'exploitation générale lesquels incluront les frais et dépenses au titre du Contrat de Dépôt, du Contrat d'Agent Domiciliaire, Administratif et de Calcul et du Contrat d'Agent de Registre et de Transfert, et tous défraiements raisonnables dans le cadre de la gestion, y compris les coûts d'impression et de diffusion de rapports et comptes, de conseil juridique et des auditeurs de la Société, les défraiements raisonnables du Comité Consultatif et toute taxe, tous frais et autres droits au niveau d'Etat perçus auprès de la Société. Cependant, les coûts inhérents à l'exploitation de l'Associé Commandité ne seront pas mis à la charge de la Société.

##### *Eléments contingents de passif*

L'Associé Commandité peut comptabiliser dans les comptes de la Société une provision appropriée pour impôts actuels dont il est certain ou probable qu'ils seront perçus et lesquels peuvent être calculés avec une justesse raisonnable sur la base du capital et des recettes de la Société jusqu'au Jour d'Évaluation. Cette provision sera déterminée régulièrement par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité doit également comptabiliser des montants pour des provisions qu'il considère appropriées par rapport aux risques ou responsabilités de la Société (c.-à-d. des responsabilités pour des événements passés), la nature desquels est bien définie et la survenance desquels est certaine ou probable et lesquels sont calculables avec une justesse raisonnable et lesquels pourraient apparaître au cours de l'existence de la Société et lesquels peuvent inclure des responsabilités potentielles résultant de litiges (telles que des différends avec un Investisseur ou une autorité des impôts) ou d'une garantie ou d'un arrangement similaire dans le cadre de la cession d'un investisse-

ment, à ceci près que, si les actifs sont détenus pour un investissement, l'intention n'est pas qu'une telle provision inclue de futurs impôts.

#### *Coûts d'établissement*

Les frais et dépenses d'émission initiale d'organisation de la Société (lesquels incluent les frais et dépenses de constitution, d'enregistrement, d'arrangements juridiques et de collecte de fonds) sont estimés à € 175.000,-. Ces coûts et dépenses seront supportés par la Société et seront énumérés en détail dans le premier rapport annuel de la Société. Le coût total de l'établissement de la structure ne doit pas dépasser le moins élevé des deux montants suivants: € 200.000,- ou 1,75% des Engagements Cumulés. Ces coûts doivent être amortis durant les cinq premiers Exercices de la Société.

**Art. 27. Exercice.** L'exercice de la Société commence le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 30 avril.

**Art. 28. Rapport Annuel.** La Société doit publier un rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la fin de l'exercice concerné.

**Art. 29. Distributions.** La Part Sociale de l'Associé Commandité ne confère aucun droit de dividende ou à distribution.

Le produit net de la cession d'investissements en capitaux propres et les autres recettes seront retenus par la Société pour des investissements dans des Sociétés du Portefeuille jusqu'à ce que ces montants retenus aient atteint un niveau suffisant pour couvrir l'intégralité des coûts précédents (y compris les coûts d'établissement) et les coûts futurs prévus tels que les versements futurs des frais de gestion, s'il y en a, les autres frais d'exploitation de la Société et les éléments contingents de passif, le cas échéant. Par la suite, l'intégralité du produit net sera distribué aux Associés, à condition qu'il en résulte que l'actif net de la Société restera au dessus du capital minimum prévu à l'article 4 de la Loi SICAR.

Les recettes de la Société seront attribuées sur une base annuelle et le produit de la cession de Sociétés du Portefeuille sera attribué et payé dès que possible.

Après déduction des dépenses appropriées de la Société tel que ceci est décrit ci-devant, l'intégralité des montants disponibles sera payé comme suit (calculé séparément dans chaque cas par rapport aux Parts Sociales émises à la même date d'émission):

a) en premier lieu, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires recevront 100% de toutes les distributions jusqu'à ce qu'ils aient reçu des distributions cumulées égales à (i) le montant de leurs Engagements totaux et (ii) un dividende prioritaire de 6% p.a., capitalisé annuellement, sur leurs Engagements Cumulés financés à la date d'un tel paiement (le «Dividende Prioritaire»). Sans préjudice de cette clause, la Société peut retenir des fonds dépassant les Engagements Cumulés financés et le Dividende Prioritaire pour compte des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires jusqu'à 3 mois pour compenser les demandes de versements («drawdown requests») au cours de la période de 3 mois. Les fonds retenus seront distribués sans retard à la fin de la période de 3 mois si aucune demande de versement a lieu au cours de cette période;

b) en second lieu, les détenteurs de Parts Sociales de Participation recevront 100% de toutes les autres distributions jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Participation aient reçu un montant égal au prix de souscription des Parts Sociales de Participation plus 20% des distributions cumulées selon la clause (a) (ii) ci-devant;

c) en troisième lieu, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires recevront 80% de toutes les autres distributions, les 20% restants étant distribués aux détenteurs des Parts Sociales de Participation.

(les droits de distributions spécifiques attachés aux Parts Sociales de Participation étant appelés le «Dividende Spécial»).

En règle générale, la Société ne doit pas effectuer des distributions en nature, mais elle peut procéder à une distribution en nature de manière suivante lorsque cela se justifie et est juridiquement possible et est considéré dans le meilleur intérêt des Investisseurs et avec le consentement du Comité Consultatif:

Des distributions en nature de titres de toute classe doivent être effectuées sur la même base que des distributions du produit d'investissements, de sorte que chaque Associé ayant droit à recevoir une telle distribution reçoive un montant proportionnel des titres de la classe disponible à la distribution, ensemble avec un paiement de la différence en espèces si un Associé ne doit pas recevoir le montant proportionnel intégral des titres auquel il aurait autrement droit.

Tout Associé qui, après avoir reçu l'avis notifiant l'intention de l'Associé Commandité d'effectuer une distribution en nature, ne souhaite pas recevoir de telles distributions en nature dans un cas particulier pour une raison quelconque, doit en informer l'Associé Commandité par un Avis de Renonciation. Dans un tel cas, l'Associé Commandité doit essayer de vendre les titres au meilleur prix du marché.

Lorsqu'un ou plusieurs Associés ont communiqué un Avis de Renonciation tel que précité, la distribution doit avoir lieu comme suit:

a) L'Associé Commandité doit vendre le montant proportionnel de la totalité des titres pour compte des Associés ayant communiqué un Avis de Renonciation et distribuer le produit de la vente proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par ceux-ci;

b) le montant proportionnel des titres non vendus doit être distribué aux Associés n'ayant pas communiqué un Avis de Renonciation, proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par ceux-ci;

c) la valeur des titres distribués selon le précédent sous-paragraphe b) doit être calculée sur la base du prix de vente moyen de tous les titres vendus conformément au précédent sous-paragraphe a).

Lorsqu'aucun Associé n'a communiqué un Avis de Renonciation, le montant proportionnel des titres doit être distribué à chacun des Associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par ceux-ci.

A moins que la Société ne soit ainsi liquidée après 8 ans ou à la date que les Associés peuvent avoir décidée, aucune distribution ne doit être effectuée s'il en résultait que la Valeur Nette d'Inventaire de la Société baisserait en dessous d'1 million euros.

Toute distribution de dividende non réclamée dans les cinq années qui suivent sa déclaration sera prescrite et reversée à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle dans l'attente que leurs bénéficiaires les réclament.

**Art. 30. Terme et Liquidation.** La Société doit s'efforcer de liquider chaque investissement conclu par la Société dans une période de 5 ans, bien que l'on s'attende à ce que certains investissements nécessitent une période plus longue pour atteindre la maturité.

La Société devra automatiquement être mise en liquidation le jour du huitième anniversaire de la Première Clôture. Cependant, le terme de la Société peut être prorogé d'une période supplémentaire d'une durée maximale de deux ans par décision de l'assemblée générale des Associés, sous réserve de (i) un quorum de cinquante (50) pour cent des Parts Sociales en circulation présent, (ii) l'assentiment de la majorité d'au moins des deux tiers (2/3) des droits de vote présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.

Le boni de liquidation sera distribué conformément aux stipulations énoncées à l'Article 29 «Distribution» et au paragraphe suivant.

En cas de dissolution, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peut être l'Associé Commandité) nommé(s) par l'assemblée générale des Associés, conformément à la Loi SICAR et les Statuts. Les montants non réclamés par les Associés à la fin de la liquidation seront déposés à la Caisse des Consignations à Luxembourg. À défaut de réclamation avant l'expiration de la période de prescription les montants consignés seront déchus.

**Art. 31. Loi Applicable.** Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la Loi SICAR, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportuns.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 avril 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et libération*

Le capital de la Société est souscrit comme suit:

	Nombre d'unités	Catégorie
ADINVEST II (LUXEMBOURG) MANAGEMENT S.à r.l. . . . . .	1	Part de l'Associé Commandité
ADINVEST HOLDING AG . . . . .	80	Parts sociales de participation

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de EUR 9.000,-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.
- 2) Le réviseur d'entreprises indépendant de la Société est BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle - Le Dôme, L-1653 Luxembourg. Le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de l'année 2008.
- 3) La Société conclura un contrat de dépôt avec ABN AMROBANK (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que, sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36881. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003873/211/1891.

(070170472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

---

**Linus Home S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.

R.C.S. Luxembourg B 79.165.

—  
RECTIFICATIF

Dans l'en-tête du texte publié au Mémorial C N° 59 du 10 janvier 2008, page 2818, il y a lieu de rectifier comme suit l'adresse du siège de la société:

au lieu de: «Siège social: L-1138 Luxembourg, 6, rue des Arquebusiers»,

lire: «Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers».

Référence de publication: 2008005029/780/11.

---

**Reitstall Um Lannestack, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8355 Garnich, 22, rue Nic Arend.

R.C.S. Luxembourg B 89.035.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008001661/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**GTO, General Technic-Otis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 25.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 décembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008001657/202/12.

(070172575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008001656/239/13.

(070172578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Mycenaean Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.009.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour MYCENAEAN HOLDING S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002745/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07069. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

---

**Interpublic Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.025.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008001705/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03997. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Manuel Silva Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 90.266.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008001700/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Opportunity Fund III Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.852.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 juin 2006, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1510 du 7 août 2006.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *OPPORTUNITY FUND III PROPERTY II S.à r.l.*  
 FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008001687/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04159. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Galatea Lux Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.552.850,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008001697/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03728. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.835.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008001707/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL04001. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**INDUCTRON Inductive Electronic Components S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 104.936.

Die verkürzte Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde hinterlegt im Handelsregister.  
 Zum Vermerk Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008001681/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Recto-Verso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 42A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.384.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008001677/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Thill-Loehr S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7373 Helmdange, 114, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.283.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008001676/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Club 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 14, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 19.909.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008001674/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02187. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Patron Aachen Development S. à r. l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Patron Alpine II S. à r. l.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.161.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRON INVESTMENTS S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

here represented by Mr Michael Vandeloise private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 November 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

being the sole shareholder of PATRON ALPINE II S.à r.l., a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe (the «Company»).

The Company PATRON ALPINE II S.à r.l. has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of November 16, 2007, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder resolves to change the name of the Company from PATRON ALPINE II S.à r.l. into PATRON AACHEN DEVELOPMENT S.à r.l.

*Second resolution*

The shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of PATRON AACHEN DEVELOPMENT S. à r. l.»

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Uebersetzung:**

Im Jahre zweitausendundsieben, den zwanzigsten November.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

PATRON INVESTMENTS S.à r.l. eine Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg hier vertreten durch Herrn Michael Vandeloise Privatbeamter, mit berufsmäßiger Anschrift in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxembourg, am 19. November 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der PATRON ALPINE II S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe («die Gesellschaft»).

Die Gesellschaft PATRON ALPINE II S.à r.l. wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 16. November 2007, noch nicht veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital vertretend hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

*Erster beschluss*

Der Gesellschafter beschließt den Namen der Gesellschaft von PATRON ALPINE II S.à r.l. in PATRON AACHEN DEVELOPMENT S.à r.l. umzuändern.

*Zweiter beschluss*

Der Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRON AACHEN DEVELOPMENT S. à r. l.»

*Erklärung*

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

Worueber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Vandeloise, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007. Relation: LAC/2007/38400. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. Dezember 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008001874/242/70.

(070173440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**Patron Dieter II S. à r. l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Patron Weghell VII S. à r. l.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 124.583.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of November.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRON DIETER HOLDING S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

here represented by Mr Michael Vandeloise private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6 rue Adolphe,

acting as member of the board of management of PATRON DIETER HOLDING S.à r.l., prenamed, empowered to bind the company by its sole signature,

being the sole shareholder of PATRON WEGHELL VII S.à r.l., a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe (the «Company»).

The Company PATRON WEGHELL VII V S.à r.l. has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a notarial deed of February 2, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 741 of April 28, 2007.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder resolves to change the name of the Company from PATRON WEGHELL VII S.à r.l. into PATRON DIETER II S. à r.l.

*Second resolution*

The shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of PATRON DIETER II S. à r. l.»

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Uebersetzung:**

Im Jahre zweitausendundsieben, den siebenundzwanzigsten November.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

PATRON DIETER HOLDING S.à r.l. eine Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg hier vertreten durch Herrn Michael Vandeloise Privatbeamter, mit berufsmäßiger Anschrift in L-1116 Luxemburg, 6, rue Adolphe,

handelnd als Mitglied der Geschäftsführung der PATRON DIETER HOLDING S.à r.l., mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der PATRON WEGHELL VII S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1116 Luxemburg, 6, rue Adolphe («die Gesellschaft»).

Die Gesellschaft PATRON WEGHELL VII S.à r.l. wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 2. Februar 2007 veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 741 vom 28. April 2007.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital vertretend hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

*Erster beschluss*

Der Gesellschafter beschließt den Namen der Gesellschaft von PATRON WEGHELL VII S.à r.l. in PATRON DIETER II S.à r.l. umzuändern.

*Zweiter beschluss*

Der Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRON DIETER II S. à r. l.

*Erklärung*

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

Worueber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Vandeloise, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39322. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 17. Dezember 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008001875/242/68.

(070173435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Prolex Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.418.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008001680/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02152. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070172892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Online-Car, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, 4, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 103.854.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008001675/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02185. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070172879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Toiture Prisma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3443 Dudelange, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.785.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008001673/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02123. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Althe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8220 Mamer, 8, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 72.793.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008001672/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007, réf. DSO-CL00216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070173017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Adama, Société Anonyme.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 20, rue de Strassen.  
R.C.S. Luxembourg B 94.521.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008001671/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007, réf. DSO-CL00217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070173015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Greiwels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8059 Bertrange, Gréiwelshaff.  
R.C.S. Luxembourg B 116.864.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008001662/785/11.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007, réf. DSO-CL00229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070172992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Entreprise de Bois de Cheminée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 14, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 68.392.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008001660/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**English Express S.A., Société Anonyme,  
(anc. Racing Holding S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 77.262.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008001652/5770/13.

(070172474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Natixis Overseas Fund Management S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Ixis Overseas Fund Management S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.665.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 49759 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008001651/211/12.

(070172818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Garage Castermans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.491.

---

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008001665/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007, réf. DSO-CL00224. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070172999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Atelier du Sud S.A. Architecture et Urbanisme, Société Anonyme.**

Siège social: L-4731 Pétange, 10, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 64.745.

---

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008001682/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**MF Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 26.600,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.633.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire résidant à Howald-Hesperange, en date du 22 juin 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés par actes du même notaire M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, résidant à Howald-Hesperange, en date du 30 juin 1999.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2008001685/6983/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07455. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Architext, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.568.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008001669/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007, réf. DSO-CL00220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070173009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Concept Espace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 16.979.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008001670/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007, réf. DSO-CL00218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070173011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Villareal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.311.

**RECTIFICATIF**

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces documents de clôture de l'année 2006 remplacent les documents déposés le 25 juin 2007 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n ° L070080211.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VILLAREAL S.A.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008001400/568/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01093. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---